

Perspectives

UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE

VOLUME 1 NUMÉRO 3 AUTOMNE 2008 3,95\$

Tête-à-tête avec la principale
de l'Université McGill,
Heather Munroe-Blum

L'autonomie des
universités françaises

Extrait de *L'école privée:
pour ou contre?*

L'enseignement
à domicile

Qui devrait payer la facture de l'éducation?



INSTITUT
FRASER

QUEBECOR



Penser média



Institut Fraser

Quel avenir pour notre système d'éducation?

Dans un sondage récent, commandé par *L'actualité*, les Québécois ont indiqué que l'éducation était la valeur à laquelle ils tenaient le plus — loin devant la santé. Fortes d'un réseau d'enseignement solide et diversifié, nos écoles et nos universités semblent être le moyen le plus efficace pour remédier à la grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui touchera tous les secteurs, et en particulier celui des technologies, d'ici 2010. Pour relever le défi de la mondialisation dans un contexte d'économie du savoir, quelles stratégies le Québec devrait-il adopter? C'est le thème que nos collaborateurs ont exploré dans ce numéro.

L'été dernier, une étude de Statistique Canada révélait que les inscriptions dans les écoles publiques du Canada avaient chuté depuis 1999-2000. Au Québec, un peu plus de 1,2 million d'enfants étaient inscrits dans une école publique en 2005-2006, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 1999-2000. Comment expliquer la désertion des élèves du secteur public au profit du privé? À l'heure où seulement 60 % des élèves terminent leur secondaire en cinq ans, Claudia Hepburn, fondatrice du programme *Les enfants d'abord* à l'Institut Fraser, explore d'autres voies, comme l'enseignement à domicile, pour maximiser les chances de réussite des élèves et augmenter le taux d'obtention du diplôme secondaire au Québec. De son côté, Peter Cowley, directeur des études sur la performance des écoles à l'Institut Fraser, montre la pertinence du *Bulletin des écoles secondaires du Québec*. Enfin, nous vous proposons un extrait du livre-choc *L'école privée: pour ou contre?*, de Guy Durand. L'auteur revient, entre autres, sur la liberté de choix et sur l'égalité des chances.

Pour ce qui est des universités, les statistiques sont éloquentes. Malgré le gel des droits de scolarité universitaire, les jeunes Québécois sont moins nombreux à étudier à l'université que les Canadiens des autres provinces, où les frais sont en moyenne de deux à trois fois plus élevés. Certes, les jeunes venant de milieux aisés sont plus nombreux à s'inscrire à l'université, mais, comme le révèle une étude récente de

Statistique Canada, ce phénomène s'explique davantage par des facteurs familiaux et scolaires que par des contraintes financières.

Longtemps, les décideurs ont cru que des droits de scolarité peu élevés rendraient l'université plus accessible. Non seulement cette mesure s'est révélée néfaste pour la qualité de l'enseignement, mais la proportion de la population détentrice d'un diplôme universitaire a tout simplement stagné. Comble du paradoxe, cette mesure a surtout profité aux jeunes venant de milieux aisés.

Dans son rapport *Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble*, publié en mars dernier, le groupe de travail sur la tarification des services publics propose notamment une hausse rapide des droits de scolarité universitaire pour que ceux-ci s'approchent de la moyenne canadienne. Réunis cet été en congrès à Sherbrooke, les membres de l'aile jeunesse du Parti libéral du Québec ont adopté, avec une forte majorité, une résolution demandant au gouvernement de tripler les droits de scolarité. Ils se sont immédiatement attiré les foudres des associations étudiantes.

Afin de connaître les réalités du présent et les défis auxquels nos universités feront face, Tasha Kheiriddin, directrice pour le Québec et la francophonie à l'Institut Fraser, s'est entretenue avec la principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Heather Munroe-Blum. Quant à Claude Montmarquette, il explique comment le dégel des droits de scolarité universitaire permettra d'insuffler un nouvel élan de compétitivité à l'économie du Québec.

Dans la francophonie enfin, un électrochoc a secoué les universités de l'Hexagone en pleine torpeur estivale. Cette année, seules 23 d'entre elles figurent dans le classement des 500 meilleurs établissements mondiaux. Valérie Pécresse, ministre française de l'Enseignement supérieur, a publiquement conclu qu'il était urgent de mettre en œuvre la réforme sur l'autonomie des universités. Dans son article, Jean-François Minardi, analyste sénior de politiques publiques à l'Institut Fraser, décortique les enjeux d'une réforme très attendue, qui va radicalement changer le système universitaire français.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous donnons rendez-vous en janvier pour le prochain numéro de *Perspectives*. Son thème: l'énergie.

Julie Lajoie

Gérante de *Perspectives* et agente de communications pour l'Institut Fraser



Réagissez à nos articles et aux commentaires des autres lecteurs en nous écrivant à: perspectives@institutfraser.org.

Les lettres peuvent être abrégées par la rédaction. Ne seront publiées que celles signées et accompagnées d'une adresse ainsi que d'un numéro de téléphone, qui seront confidentiels.

Perspectives

Fondé en 2008, Perspectives est publié trois fois par an par l'Institut Fraser, Montréal, Québec, Canada.

L'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant qui possède des bureaux dans toute l'Amérique du Nord et des partenaires dans plus de 70 pays. Notre vision est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes.

Étant donné que nous ne sommes assujettis à aucune personne, à aucun organisme ou gouvernement, nos conclusions et nos recommandations peuvent différer parfois de rapports émis par des organismes qui reçoivent du financement public. Nous refusons également tout contrat de recherche.

PERSPECTIVES

Éditeur: Institut Fraser

Rédacteur en chef: Mark Mullins

Adjointe au rédacteur en chef: Tasha Kheiriddin

Directrice éditoriale: Kristin McCahon

Gérante et agente de communications: Julie Lajoie

Consultant au design graphique: Omeech

Collaborateurs: Patrick Basham, Louis-Philippe Béland, Peter Cowley, Guy Durand, Nathalie Elgrably-Levy, Keith Godin, Claudia R. Hepburn, Tasha Kheiriddin, John Merrifield, Jean-François Minardi, Claude Montmarquette, Milagros Palacios
Traducteurs: Melina Signorina, Scribe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT FRASER

Président du conseil d'administration: Hassan Khosrowshahi

Vice-présidents du conseil d'administration: R.J.

Addington, O.B.E., Edward Belzberg, Mark Mitchell

Membres: Salem Ben Nasser Al Ismaily, Louis-Philippe Amiot, Gordon Arnell, Charles Barlow, Everett Berg, Tony Boeckh, T. Patrick Boyle, Peter Brown, Joseph Canavan, Alex Chafuen, Elizabeth Chaplin, Derwood Chase, Jr., James Davidson, Stuart Elman, Greg Fleck, Shaun Francis, Ned Goodman, Arthur Grunder, John Hagg, Paul Hill, Stephen Hynes, David Laidley, Robert Lee, Brandt Louie, David MacKenzie, William Mackness, Hubert Marleau, Mark Mullins, James McGovern, Gwyn Morgan, Eleanor Nicholls, Roger Phillips, Herbert Pinder, Jr., R. Jack Pirie, Conrad Riley, Anthony Sessions, William Siebens, Arni Thorsteinson, Michael Walker, Catherine Windels

Secrétaire-trésorier: Michael Perri

ANNONCES PUBLICITAIRES: Placez une annonce publicitaire dans Perspectives en vue de faire connaître vos produits et services, de promouvoir vos activités et de renforcer votre image de marque. Communiquez avec Julie Lajoie, gérante et agente de communications, au 514 281-9550, poste 302, ou par courriel perspectives@institutfraser.org.

COLLABORATION: Vous avez des propositions d'articles pour Perspectives? Contactez Julie Lajoie, gérante et agente de communications, au 514 281-9550, poste 302, ou par courriel perspectives@institutfraser.org pour en discuter.

Perspectives est produit par:

TVA PUBLICATIONS

Président: Jocelyn Poirier

Vice-président, finances et administration: Frédéric Poussard

Vice-présidente, ventes, développement

et innovation média: Joanne Proulx

Adjointes à la direction: Lynne Côté, Sylvie St-Laurent

Directrice, développement,

édition sur mesure: Patricia Dionne

Coordonnatrice de projets,

édition sur mesure: Geneviève Pettersen

Directeur, service de la révision: Alain Bénard,

et l'équipe de révision de TVA Publications

Directrice artistique, grille et design graphique: Ève Legris

Concepteur: Marcel Lemelin

Directrice générale, ateliers et production: Hélène C. Leblanc

Directeur de production: Claude Gagnon

Infographie: Équipe de TVA Publications

Directrice, service à la clientèle et

ressources matérielles: Danièle Jasmin

Superviseure, service photographie: Domenica Rendina

Renvoyer tout courrier ne pouvant être livré au Canada à:
Institut Fraser: 1470, rue Peel, tour B, bureau 316,
Montréal (Qc) H3A 1T1. Courriel: perspectives@institutfraser.org
Téléphone (de 8 h 30 à 17 h): 514 281-9550, poste 302

Convention de la poste-publications: n° 40069269
Numéros ISSN: ISSN 1916-2189 (version imprimée),
ISSN 1916-2197 (version en ligne)

SOMMAIRE

VOLUME 1 NUMÉRO 3 OCTOBRE 2008

LE BULLETIN DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'INSTITUT FRASER: UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LES ÉDUCATEURS 6

Par Peter Cowley

Malgré la controverse que suscite la publication du *Bulletin des écoles secondaires du Québec*, il est important de rappeler que cet outil sert avant tout à aider les professeurs et les élèves.

ÉCLAIRAGE: L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE 15

Par Patrick Basham, John Merrifield et Claudia R. Hepburn

Contre toute attente, l'enseignement à domicile rencontre un franc succès. Retour sur cette tendance émergente.

APRÈS LES ÉTUDES, UN MARCHÉ DU TRAVAIL DÉPRIMANT! 24

Par Keith Godin et Milagros Palacios

Pourquoi les longues périodes de chômage et le taux élevé de syndicalisation ont une influence négative sur la performance du marché du travail québécois.



15

«La liberté de choix d'école par les parents est une donnée fondamentale liée à leur responsabilité d'avoir mis au monde des enfants.»

— Guy Durand



«Les familles et les étudiants devraient contribuer du mieux qu'ils peuvent au maintien des grands avantages que confère l'enseignement universitaire.»

— Heather Munroe-Blum

ÉDITORIAL

3

Par Julie Lajoie

Pour relever le défi de la mondialisation, et ce, dans un contexte d'économie du savoir, quelles stratégies le Québec devrait-il adopter?

CHRONIQUE: TÊTE-À-TÊTE AVEC HEATHER MUNROE-BLUM 10

Par Tasha Kheiriddin

La principale et vice-chancière de l'Université McGill parle ouvertement du dégel des frais de scolarité et critique le gouvernement provincial.

OPINION: LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC: UN DÉBAT INÉLUCTABLE 13

Par Claude Montmarquette

Pour relever le défi de la mondialisation, le Québec doit, entre autres, augmenter le plafond des droits de scolarité pour permettre à chaque université d'ajuster ses droits selon sa mission.

OPINION: L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES 18

Par Jean-François Minardi

Décryptage d'une réforme très attendue qui va changer radicalement le système universitaire français.

LITTÉRATURE: L'ÉCOLE PRIVÉE: POUR OU CONTRE? 21

Par Guy Durand

Extrait remanié de l'essai coup-de-poing qui explore la liberté de choix et l'égalité des chances à l'école.

FRASER EN IMAGES 27

AILLEURS: LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE DANS LA FRANCOPHONIE 31

Par Louis-Philippe Béland

Les pays de la Francophonie accusent un sérieux retard en matière de liberté économique. Quelques propositions pour promouvoir leur croissance.

ACTUALITÉ: RÉPONSE AUX ARTISTES 33

Par Nathalie Elgrably-Levy



10



27

Le *Bulletin des écoles secondaires du Québec* est élaboré chaque année par l'Institut Fraser sur la base d'une série d'indicateurs tels que les résultats aux examens du ministère de l'Éducation, le taux d'échec et le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires. Chaque année, la divulgation du classement suscite de vives polémiques au Québec. L'un des auteurs de cette publication, Peter Cowley, explique pourquoi un tel bulletin est pertinent.



Istockphoto

Le *Bulletin des écoles secondaires* de l'Institut Fraser: un outil précieux pour les éducateurs

Par Peter Cowley

Nul doute que la majorité des enseignants et des directeurs d'école du Québec souhaitent disposer de meilleurs moyens pour aider leurs élèves à acquérir les connaissances et les aptitudes qui leur permettront de réussir leurs études et de devenir des adultes heureux et productifs.

Certains des éducateurs du Québec et du reste du pays auxquels j'ai parlé croient sincèrement agir au mieux de leurs capacités. Ainsi, ils jugent que les difficultés de leurs élèves découlent de facteurs sociaux et familiaux sur lesquels l'école n'a guère de prise. Si bien qu'il leur semble presque impossible d'améliorer les choses.

Peter Cowley (peter.cowley@fraserinstitute.org) dirige les études sur la performance des écoles à l'Institut Fraser. Il est coauteur du bulletin de l'Institut sur la performance des écoles élémentaires et secondaires du Canada.



«On peut améliorer les choses, quels que soient les obstacles rencontrés par les élèves. Nos bulletins font découvrir aux éducateurs des écoles performantes en progression constante. Pourtant, les élèves font face aux mêmes difficultés que ceux de leur propre établissement.»

D'autres éducateurs m'ont dit avoir constaté une amélioration, mais ignorer quelles mesures adopter pour poursuivre dans cette voie. Or, toute école qui renonce à progresser rend un mauvais service aux élèves et à leurs familles. Les éducateurs doivent donc trouver sans cesse des moyens d'aider les enfants à réussir.

C'est pourquoi l'Institut Fraser fait des recherches en éducation. Tous les ans, il publie un classement des écoles secondaires du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique afin

d'établir le niveau des élèves et de tirer des leçons de leur succès. Ces bulletins peuvent aider les éducateurs de deux façons. D'abord, le recensement des écoles ayant favorisé le rendement des élèves au fil du temps est susceptible de les motiver. Les données des bulletins montrent clairement qu'on peut améliorer les choses, quels que soient les obstacles rencontrés par les élèves. Ensuite, ils font découvrir aux éducateurs des écoles performantes en progression constante. Pourtant, les élèves de ces dernières font face aux mêmes difficultés que ceux de leur propre établissement.

L'édition de cette année du *Bulletin des écoles secondaires du Québec* offre justement plusieurs exemples d'écoles en progression. Selon notre analyse des récents classements généraux de chaque école, 45 des 474 écoles recensées ont enregistré une amélioration statistiquement significative depuis 2003. Non seulement ce groupe prouve qu'il est possible de progresser, mais il montre aussi que tous les types d'établissements scolaires peuvent y arriver.

Certaines de ces écoles dignes de mérite sont situées dans de grandes villes comme Montréal et Québec, d'autres dans de petites municipalités comme Cabano et Barraute. Il peut s'agir d'établissements

Perspectives

UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE

Formulaire d'abonnement / Subscription Order Form

- M. / Mr
 Mme. / Ms.
 Mlle. / Mrs.

1 an (4 numéros) 23 \$ (TVQ et TPS incluses – Québec) (Quebec taxes included)
1 year (4 issues) 20 \$ (TPS incluse) (GST included)

Prénom ■ First Name

Nom ■ Last Name

Titre ■ Position

Org./Entreprise ■ Org./Company

Adresse ■ Address

Ville ■ City

Province

Code postal ■ Postal Code

Courriel ■ Email

Téléphone ■ Phone

Télécopieur ■ Fax

Carte de crédit / Credit card

Visa Mastercard Amex

No. de carte ■ Card #

Date d'expiration ■ Expiry date

Nom sur la carte ■ Cardholder's name

Signature

Veillez prendre note que la livraison de votre prochain exemplaire de *Perspectives* pourra être retardé selon le moment où nous recevrons les informations que vous nous aurez soumises.

Institut Fraser
1470 rue Peel
Tour B, Bureau 316
Montréal QC H3A 1T1
Télec. : 514-281-9464



SVP remplir le formulaire et le retourner à l'adresse ci-contre ou par télécopieur.
Please fill out this form and return it via mail or fax.

«Le bulletin de l'Institut est un outil précieux pour les éducateurs pleins de bonne volonté mais qui ne savent pas par où commencer.»

réunissant plus de 2000 élèves, comme l'école secondaire Henri-Bourassa, ou d'autres n'en comptant que 200, comme l'école secondaire Natagan. La liste comprend tant des écoles publiques que des écoles privées. L'une d'elles, l'école Vanguard Québec (école secondaire francophone Paul-Émile Cuerrier), n'accueille que des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDDA). Même si le revenu des parents est un important indicateur de la réussite des enfants, notons que 18 des 45 écoles en progression accueillent des élèves provenant de familles ayant un revenu nettement inférieur à la moyenne. Autrement dit, nos données révèlent que les écoles de tous les milieux peuvent favoriser la réussite des élèves.

Par ailleurs, certaines données montrent que les écoles peuvent toujours faire mieux, quelle que soit leur situation de départ. Par exemple, en 2003, la cote globale de la Lakeside Academy, à Lachine, était de 0,5 (sur 10). Cinq ans plus tard, elle était de 6,2, ce qui reste inférieur à la moyenne, mais constitue tout de même un gain de 5,7. Au sommet de l'échelle, le collège Saint-Joseph de Hull affichait une cote de 8,5 en 2003, et il a continué de progresser pour atteindre 10 en 2007.

Le bulletin de l'Institut est un outil précieux pour les éducateurs pleins de bonne volonté mais qui ne savent pas par où commencer. Ils peuvent notamment consulter la version interactive (<http://progressplanner.fraserinstitute.ca/Quebec/TargetMaker/TargetMaker.aspx>) pour repérer les écoles performantes dont les élèves présentent les mêmes caractéristiques que les leurs. En prenant connaissance des pratiques et des programmes de ces établissements, ils trouveront sûrement des idées applicables à leur propre situation.

Par exemple, l'école des Deux-Rivières (Matapédia), l'école du Plateau Saint-Alexis (Saint-Alexis) et l'école George-Vanier (Montréal) accueillent une forte proportion d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que des élèves en situation de retard scolaire, tous issus de familles à très faibles revenus. Pourtant, les données du bulletin révèlent qu'au cours des cinq dernières années, les deux premières ont surclassé la troisième. Donc, les éducateurs de l'école George-Vanier gagneraient à s'informer des méthodes qu'utilisent leurs collègues de l'école des Deux-Rivières et de l'école du Plateau Saint-Alexis.



PETER COWLEY, LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 19 SEPTEMBRE DERNIER AU COURS DE LAQUELLE LA NEUVIÈME ÉDITION DU *BULLETIN DES ÉCOLES SECONDAIRES DU QUÉBEC* A ÉTÉ DÉVOILÉE.

En région, les écoles publiques soucieuses de s'améliorer peuvent aussi s'inspirer, notamment, des succès de l'école polyvalente La Samare de Plessisville. Quant aux écoles privées, elles peuvent étudier les méthodes qui ont permis à l'école secondaire Notre-Dame de Rivière-du-Loup de se tailler une si bonne place dans notre classement.

Que demander à nos écoles, sinon de chercher constamment des moyens de mieux instruire nos enfants? Le *Bulletin des écoles secondaires du Québec* de l'Institut Fraser offre aux éducateurs dynamiques un moyen pratique de découvrir les établissements scolaires qui appliquent les meilleures méthodes pour aider les élèves, quels que soient les obstacles à surmonter.

Invité spécial

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec

Le Windsor Salles de bal
1170 rue Peel

Réception: 18h00
Souper: 19h00

Table de 10: 3 500 \$
Billet individuel: 375 \$

Comité organisateur

Président:
A.K. Velan

Membres:
Stuart Elman
Jaroslava Jeslínková
Patrick Kenniff
Joseph Kuchar
Elliot Lifson
Hubert Marleau
Pierre Karl Péladeau

Le nombre de places est limité.
Pour réserver une table ou des
billets, veuillez communiquer
avec **Tasha Kheiriddin** au

514.281.9550 poste 303

Veuillez poster votre paiement
à l'adresse suivante:

Institut Fraser
1470 rue Peel, bureau 316
Montréal QC, H3A 1T1

ou par télécopieur au
514 281-9464

Une nouvelle ère pour l'Europe: comment trouver un équilibre entre géopolitique, énergie et environnement

Václav Klaus

Président de la République tchèque



Mardi *25 novembre* *2008*

Alors que la République tchèque se prépare à accéder à la présidence de l'Union européenne le 1er janvier 2009, l'Institut Fraser a l'honneur de recevoir le président tchèque Václav Klaus lors de son gala annuel à Montréal.

Joignez-vous à l'Institut Fraser pour une rencontre passionnante avec Václav Klaus qui s'exprimera en toute franchise sur les tendances géopolitiques actuelles.

Merci à nos commanditaires :





Université McGill

En tête à tête avec Heather Munroe-Blum

À l'occasion de la rentrée scolaire, Tasha Kheiriddin, directrice pour le Québec et la francophonie à l'Institut Fraser, a rencontré la principale et vice-chancelière de l'Université McGill, M^{me} Heather Munroe-Blum. La conversation d'une demi-heure, qui a eu lieu dans le bureau de M^{me} Munroe-Blum, a porté sur le dégel des droits de scolarité, sur la place des dons philanthropiques dans le financement des universités et sur les futurs défis de l'Université McGill.

► **Tasha Kheiriddin:** En 2005, le taux de diplômés du premier cycle au Québec était de 30,2 %, alors que la moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques atteignait 36 %. Comment expliquez-vous ce faible résultat?

► **Heather Munroe-Blum:** Nous avons traversé une période, au

début de la Révolution tranquille, durant laquelle nous avons accordé une grande importance à l'éducation, puis, on ne sait comment, les choses ont changé. À mon avis, les dirigeants communautaires, les chefs d'entreprise et les autres responsables doivent mettre l'accent sur l'éducation. En fait, je pense que cela se résume essentiellement à la manière dont les familles élèvent leurs enfants par rapport à l'importance de l'éducation.

T.K.: Autre fait intéressant: malgré le gel des droits de scolarité universitaires au Québec, le taux de citoyens ayant fait des études universitaires demeure inchangé. Doit-on en conclure que ce gel n'a eu finalement que très peu d'effets sur l'obtention du diplôme de premier cycle?

H.M.-B.: Je dirais plutôt que la préoccupation liée à ces droits est un paradoxe propre à la culture québécoise. On semble à tout prix vouloir que les droits de scolarité rattachés aux études supérieures demeurent bas et gelés, ou même inexistantes, mais, comme vous l'avez si bien souligné, nous détenons un faible niveau d'engagement du public quant à l'importance de l'éducation supérieure au Canada.

T.K.: Alors, que devrions-nous faire payer à nos étudiants?

H.M.-B.: Nous devrions atteindre la même moyenne de droits de scolarité que dans le reste du Canada, soit environ 5000 \$. Comme nous avons un système public, je pense que nous devons imposer une «reréglementation», et non une déréglementation. Même les universités privées, aux États-Unis, relèvent de la juridiction fédérale. Par exemple, Stanford, Princeton et Harvard bénéficient de montants considérables provenant du gouvernement fédéral pour les étudiants de deuxième cycle et la recherche universitaire. Nous vivons dans un monde d'universités publiques, où la qualité est accompagnée de sources de financement diversifiées, provenant en partie du secteur public. Le financement est axé sur la mission et l'allocation concurrentielle.

T.K.: Quelle place devrait-on accorder aux dons du secteur privé?

H.M.-B.: Ces dons constituent en partie les sources de financement diversifiées. Dans ce domaine, le Québec ne suit pas le même rythme que certaines provinces. L'Ontario est la province canadienne qui arrive au premier rang en ce qui concerne le nombre de ses donateurs et la générosité de leurs dons. Cependant, depuis cinq ans, des signes encourageants montrent l'existence d'une culture philanthropique (*NDLR* : québécoise) émergente à l'égard des écoles d'art, des hôpitaux et des universités.

Par contre, les actions philanthropiques ne devraient pas remplacer les fonds publics dans le système des universités publiques. Ainsi, les gouvernements ne devraient pas retirer leur appui lorsque d'autres sources de revenu entrent en jeu. Pensons à la prospérité économique des grandes régions industrielles américaines (North Carolina Research Triangle, Silicon Valley ou Texas). Ces régions ont



«Nous devrions atteindre la même moyenne de droits de scolarité que dans le reste du Canada, soit environ 5000 \$. Comme nous avons un système public, je pense que nous devons imposer une “reréglementation”, et non une déréglementation.»

la réputation de disposer d'un système dynamique d'entreprises et d'un secteur privé qui finance des universités réputées, en plus d'entreprises qui apportent des contributions fondées sur le savoir. On assiste à un développement public de haut niveau.

T.K.: Quel est le rôle le plus approprié de l'industrie en lien avec le soutien à l'éducation, tant au Québec qu'ailleurs? Vous avez dit ne pas vouloir donner aux bâtiments le nom des entreprises ou des sociétés par actions.

H.M.-B.: En effet. Les entreprises naissent et disparaissent, tandis que les universités sont des institutions solidement implantées. De plus, étant donné que certains ont bénéficié d'une aide financière provenant du PDG de leur secteur d'activité ou d'ailleurs, je pense qu'un donateur puisant dans ses propres richesses est un très bon exemple et une source d'aide pour les étudiants.

Il faudrait distinguer clairement les initiatives philanthropiques des dossiers commerciaux. Si les entreprises offrent aux universités de l'argent pour faire progresser un dossier, alors cette démarche devrait se traduire par un contrat de recherche. L'allègement fiscal s'appliquerait à la recherche-développement, et non aux initiatives philanthropiques. Toutefois, si cet allègement résulte de la mission impartie au secteur d'activité, généralement, les sommes que nous recevons sont destinées aux bourses de recherche et aux autres bourses, mais nous ne nommons pas les édifices d'après le nom des entreprises. Lorsque les missions du secteur d'activité et des universités se confondent, le cadeau d'entreprise est non assorti de restrictions. Cette situation survient la plupart du temps pour financer les talents et leur épanouissement. Les talents encouragés par l'entreprise auront, selon toute vraisemblance, une contribution indirecte mais significative sur le plan d'affaires de l'entreprise.

T.K.: Comment réussissez-vous à obtenir l'engagement des étudiants? On dirait qu'ils ne font que protester dans les rues contre l'escalade des droits de scolarité.

H.M.-B.: À mon avis, les demandes des étudiants sont paradoxales. Et notre gouvernement est fortement influencé dans l'établissement de ses politiques par les associations d'étudiants. Je voudrais bien savoir dans quelle partie du monde — qu'il y ait ou non des frais de scolarité — les étudiants peuvent s'exprimer franchement sur les avantages de hausser les frais de scolarité ou de les «reréglementer».

Que nous nous adressions aux étudiants en tant que principale partie intéressée pour diriger les politiques publiques en matière de droits de scolarité n'a, à mon avis, aucun sens. Ce que nous savons avec certitude, c'est que les étudiants s'attendent à un enseignement de grande qualité, à des services, à un ratio étudiants/professeurs approprié et à une infrastructure hors pair. En réalité, les fonds publics ne pourront répondre à toutes ces exigences. Par conséquent, ne pas augmenter les frais de scolarité est tout à fait paradoxal.

Dans la plupart des pays développés, plus les frais de scolarité sont minimes, plus le taux de réussite est bas, plus les infrastructures sont inadéquates et plus la qualité de l'enseignement est inégale. Par conséquent, ce modèle n'a aucune influence bénéfique sur la société.

T.K.: N'y a-t-il pas une part de responsabilité personnelle qui incombe aux étudiants — lesquels devraient apporter une contribution accrue à leurs droits de scolarité —, aux entreprises, aux donateurs riches, de même qu'aux diplômés donateurs?

H.M.-B.: Oui. À mon avis, tout le monde joue un rôle important, et il serait bon que plus de gens au Québec consacrent temps et argent à cet effet. Au Québec, nous avons des dirigeants compétents dans le secteur universitaire qui, par leur temps et leur financement, apportent une contribution essentielle à la gouvernance efficace de nos universités. Je pense que les familles et les étudiants devraient contribuer du mieux qu'ils peuvent au maintien des grands avantages que confère l'enseignement universitaire.

T.K.: Quels sont les défis que vous devez relever, à l'Université McGill?

H.M.-B.: L'infrastructure constitue un grand défi, tout comme le service et le soutien aux étudiants de deuxième cycle, les bourses aux étudiants de premier cycle, ainsi qu'une multitude de domaines qui devraient être encouragés par des sources de financement diversifiées.

Nous savons que le recrutement des étudiants de deuxième cycle provenant des provinces et des régions est fondamental pour former une main-d'œuvre qualifiée dans une région donnée. Pour atteindre cet objectif, nous comptons sur des contributions philanthropiques, sur le soutien à la recherche de la part de Québec et d'Ottawa, et nous comptons également sur des politiques publiques efficaces. Avoir un gouvernement toujours prêt à créer des lois et des règlements pour contrôler la gestion des universités n'aide pas à

établir la qualité et la concurrence. À l'Université McGill, nous tentons de créer une gouvernance et une gestion compatibles avec celles des meilleures universités, mais de telles contraintes nous freinent dans ce projet.

T.K.: Qu'est-ce que cela reflète? Est-ce particulier à notre province?

H.M.-B.: Dans la foulée du fiasco auquel s'est exposée l'Université du Québec à Montréal, nous avons constaté trois défaillances dans les mécanismes suivants: la gestion, la gouvernance et le gouvernement. Le public québécois semble généralement admettre que la création de lois et de règlements supplémentaires est une solution. Je répondrais que les mécanismes déjà en place auraient permis de bien gérer la situation, mais cela n'a pas été fait. Cela ne justifie en rien la création de nouveaux règlements. À mon avis, les lois qui existaient il y a 18 mois auraient suffi à prévenir la catastrophe. La mise en place par le gouvernement de mécanismes de surveillance additionnels donne au public un faux sentiment de sécurité, et nuit aux organismes ayant une gouvernance et une gestion responsables. Nous travaillons à mobiliser les investissements provenant de l'extérieur du Québec, mais tous ces règlements risquent de rendre la situation très difficile.

T.K.: En ce qui concerne votre travail, quel héritage aimeriez-vous laisser, non seulement à l'Université McGill, mais aussi au système d'éducation du Québec?

H.M.-B.: Je suis convaincue que des établissements de longue date orientés vers la recherche, telles l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université Laval, devraient soutenir l'élaboration d'un système universitaire différencié de haute qualité et accessible, qui soit conforme aux collectivités et à la stratégie provinciale. Mobiliser la fédération dans laquelle nous vivons constitue un élément important qui contribue également à notre succès et qui consiste à ce que nous nous démarquions en tant que leader dans les secteurs où nous jouissons d'une position favorable. Alors nous fournirons les mesures incitatives et le modèle qui permettront aux étudiants de terminer l'école secondaire et d'entrer à l'université. La «reréglementation» nous rendra dynamiques et responsables. En ce qui concerne le système en général, mais aussi celui du Québec, l'Université McGill continuera à être, sur la scène internationale et au pays, l'un des meilleurs établissements universitaires, nous permettant ainsi d'évoluer sans entraves tout en étant, au mieux de nos capacités, responsables de nos actes.

Les enfants d'abord est le premier programme privé au Canada dont l'objectif est de donner à des familles à faible revenu les moyens de choisir l'école privée de leur choix.



En vigueur depuis 2003 en Ontario et depuis 2006 en Alberta, ce programme bénéficie à plus de 1 000 enfants au pays annuellement.

Avec l'aide de généreux donateurs, nous souhaitons élargir son application au Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez nous rejoindre par téléphone ou consulter notre site web.

514-281-9550 www.childrenfirstgrants.ca



Les enfants d'abord
Bourses pour un choix d'école

La tarification des services publics au Québec: un débat inéluctable

Ce texte est tiré de l'étude «Mieux tarifer, pour mieux vivre ensemble», rédigée par le Groupe de travail sur la tarification des services publics du Québec et remise à Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, en mars 2008. Le groupe était composé de Claude Montmarquette (président), de Joseph Facal et de Lise Lachapelle.

Par Claude Montmarquette, CIRANO et Université de Montréal

Les enjeux soulevés par les questions qui entourent la tarification des services publics sont financiers, puisque tout service public insuffisamment tarifé devra être d'une façon ou d'une autre payé au moyen des impôts. Les enjeux sont également d'un autre ordre. Les tarifs, lorsqu'ils sont définis de façon adéquate, ont pour effet d'infléchir les comportements des utilisateurs dans la bonne direction. Une politique de tarification déterminée en fonction des intérêts de la collectivité a ainsi pour conséquence, selon les biens ou les services concernés, de réduire le gaspillage des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer la pérennité de notre patrimoine, tout en dégagant le financement nécessaire pour assurer la qualité du service et contrer le vieillissement des infrastructures.

Le mode actuel de fixation des tarifs a d'énormes lacunes. Le laxisme est dû au cadre de référence destiné aux ministères et aux organismes: subordonné aux lois et règlements existants, il n'a pas force de loi et ne comporte pas de lignes directrices pour l'affectation des revenus de tarification. Le groupe de travail recommande que le gouvernement définisse dans une loi-cadre l'objectif, les principes et les principales modalités de la nouvelle politique de tarification des services publics. Dans cette loi-cadre, le gouvernement devrait se limiter à quelques dispositions simples privilégiant la rapidité, l'efficacité et la souplesse, viser à accroître l'indépendance des autorités chargées de définir les tarifs, faire en sorte que le rythme de rattrapage, le cas échéant, soit établi en fonction du service tarifé et, enfin, inciter les organismes responsables à prendre en considération la concurrence possible entre les secteurs public et privé.

Le groupe de travail formule par ailleurs des suggestions concrètes en ce qui concerne les droits de scolarité universitaire, l'électricité, l'eau, le péage routier et les frais de garde. Toutefois, seul le secteur des *droits de scolarité universitaire* est retenu dans le présent article.



Le gel des droits de scolarité universitaire, en place au Québec durant l'essentiel des quatre dernières décennies¹, est l'exemple type d'une politique qui s'est longtemps voulue à la fois efficace et équitable. En fait, elle n'est ni l'une ni l'autre.

Lorsque l'on quitte le terrain des estimations pour revenir sur celui des faits, il est clair que si on juge de l'efficacité du gel des droits de scolarité à sa capacité à hausser la fréquentation universitaire, en particulier celle des jeunes issus des familles à faible revenu, à des seuils supérieurs à ceux observés lorsque les droits sont plus élevés, il faut conclure à son inefficacité. Au Québec, de 1989-1990 à 1993-1994, période pendant laquelle s'échelonna la seule hausse substantielle, les droits triplèrent. Or, pendant ces années, et contrairement à ce que la logique du gel avait prédit, la fréquentation universitaire augmenta, passant de l'équivalent de 156 686 étudiants à temps complet à l'équivalent de 171 408 étudiants à temps complet. Statistique Canada a aussi noté que la fréquentation universitaire des jeunes issus des familles moins nanties (revenus annuels de 25 000 \$ ou moins) est restée globalement stable au Canada ces dernières années, malgré les hausses des droits. D'autres études avancent qu'elle a même augmenté en dépit des hausses des droits partout au Canada, sauf au Québec.

Et il est difficile de justifier que l'individu ne contribue pas sérieusement au financement de sa propre formation, alors qu'il en retire des rendements positifs très intéressants dans tous les cas (même si les taux de rendement varient fortement d'une discipline à l'autre, allant de 6,9 % en enseignement, loisir et orientation à 26,4 % en pharmacologie).

Et il y a plus. Les droits de scolarité au Québec sont non seulement très bas, mais ils sont les mêmes pour toutes les disciplines. Cette uniformité est unique au Canada, et très rare dans le monde. Les



Économiste de réputation internationale, Claude Montmarquette est professeur émérite à l'Université de Montréal et chercheur au CIRANO, le Centre interuniversitaire de recherche, de liaison et de transfert des savoirs en analyse des organisations.

«La tarification, utilisée de façon efficace et équitable, constitue un outil d'enrichissement et d'amélioration du bien-être de tous.»

droits de scolarité ne représentent que 6 % des coûts de formation en médecine vétérinaire, contre 42 % en lettres². Imposer les mêmes droits de scolarité dans toutes les disciplines, indépendamment des énormes différences dans les coûts de formation, revient implicitement à subventionner plus lourdement les étudiants de certaines filières.

À titre purement indicatif, si les droits de scolarité au Québec rejoignaient la moyenne canadienne, cela dégagerait annuellement 415 millions de dollars de plus pour les universités québécoises. De cette somme, 300 millions de dollars permettraient d'éliminer l'écart de financement entre les universités du Québec et celles du reste du Canada, et il resterait 115 millions de dollars pour des bourses visant réellement à aider les jeunes issus de milieux moins fortunés à accéder à l'université.

Une augmentation du plafond que le gouvernement applique aux droits de scolarité universitaire, afin de se rapprocher de la moyenne

canadienne à un rythme graduel et en évitant les rattrapages brutaux, refléterait davantage la rentabilité économique des études. Parallèlement à cette augmentation, les universités devraient consacrer un pourcentage prédéterminé des revenus supplémentaires provenant de la hausse des droits de scolarité à des bourses pour les étudiants vraiment issus de milieux défavorisés. Ces bourses tiendraient compte des différences dans les droits exigés selon les secteurs.

Au terme de son rapport, le groupe de travail souhaite envoyer un message clair au gouvernement et à l'ensemble des citoyens: la tarification, utilisée de façon efficace et équitable, constitue un outil d'enrichissement et d'amélioration du bien-être de tous. Il est dans notre intérêt d'envisager une plus grande utilisation de cet autre mode de financement des dépenses publiques.

NOTES

¹ En dollars constants de 1968-1969, les 1 668 \$ que les étudiants devaient déboursier en 2005-2006 valent à peine 296 \$.

² Lacroix, R., et M. Trahan (2007). *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), p. 13.

BEHIND THE SPIN
ÇA SE DISCUTE
FRASER



Situation critique :
l'avenir du système de santé canadien
Jeudi 6 novembre

Dr Robert Ouellet, nouveau président de l'Association médicale canadienne, discutera des défis du système de santé canadien.

Ferreira 1448 rue Peel, Montréal

Cocktail : 17h30
Programme : 18h30
Souper privé : 19h30 (en option)



RSVP : www.institutfraser.org 514.281.9550 p. 303

DÉJEUNERS ÉCONOMIQUES
Les faits d'abord



L'or bleu du Québec :
l'eau, les droits de propriété et l'État
Mercredi 19 novembre

Nathalie Elgrably-Lévy, Économiste senior, Institut Fraser

Alors que le manque d'eau fait les manchettes aux quatre coins de la planète, le débat sur la propriété de l'eau a atteint le point d'ébullition. Au Québec, le projet de loi 92, qui fait de l'eau une ressource collective, empêchera-t-il les Québécois de tirer profit de leur or liquide? Joignez-vous à Nathalie Elgrably-Lévy, économiste senior à l'Institut Fraser pour une présentation et une discussion passionnante.

De 11h45 à 13h30

Club universitaire de Montréal 2047 rue Mansfield



L'enseignement à domicile

Par Patrick Basham, John Merrifield et Claudia R. Hepburn

Qu'est-ce que l'enseignement à domicile?

Selon Statistique Canada, l'enseignement à domicile consiste à instruire un enfant à la maison au lieu de l'inscrire dans une école publique, privée ou autre. Les parents ou tuteurs prennent la responsabilité de scolariser l'enfant et peuvent élaborer leur propre programme en s'aidant des ressources éducationnelles locales ou virtuelles de leur choix (Luffman, 1998). Ils peuvent aussi inscrire le jeune à des cours ou activités parascolaires d'un établissement public ou privé (localement ou virtuellement), sans pour autant déléguer à un seul prestataire la responsabilité globale de son éducation, préférant eux-mêmes en déterminer l'orientation et l'application. Les possibilités d'enseignement à domicile se multiplient à mesure que se développent les ressources éducationnelles de la société.

L'enseignement à domicile est légal dans les 10 provinces canadiennes, mais chacune a défini ses propres règles, dont la

plupart prévoient que les parents-enseignants se conforment à la Loi sur l'éducation (ou Loi scolaire) provinciale¹. Aucune province n'exige toutefois que les parents possèdent des qualifications en enseignement.

L'enseignement à domicile est-il répandu au Canada?

Le Canada est témoin d'un «essor de l'enseignement à domicile favorisé par l'appui de groupes de soutien régionaux et d'organismes nationaux» (Luffman, 1998). En 1979, Statistique Canada ne recensait que 2000 enfants instruits à la maison (données citées par Bev Wake, 2000). En 1996, les ministères provinciaux faisaient état de 17 523 enfants, soit 0,4 % des inscriptions dans les écoles du pays, ce qui représente 776 % d'augmentation en 18 ans². Les associations canadiennes d'enseignement à domicile avançaient toutefois le nombre beaucoup plus élevé de 30 000 à 40 000 enfants, soit environ 1 % des inscriptions totales³. Dès 1997, elles estimaient à 60 000 le nombre d'enfants canadiens scolarisés à domicile (Eisler et Dwyer, 1997, p. 64), puis à 80 000 en 1999. Si ces données sont exactes, ce nombre aurait doublé en quelques années à peine (Wake, 2000).



Claudia Hepburn (claudia.hepburn@fraserinstitute.org), jusqu'en septembre 2008, dirigeait les politiques éducationnelles à l'Institut Fraser. Elle est récemment devenue Senior Fellow à l'Institut Fraser.

Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des familles enseignantes?

En Amérique du Nord, l'enseignement à domicile attire surtout deux types de familles aux objectifs soit idéologiques, soit pédagogiques. Les «idéologues» se comptent généralement parmi les religieux traditionalistes, tandis que les «pédagogues» se soucient d'améliorer l'environnement éducatif et social de leurs enfants (Van Galen, 1991). Chose intéressante, une enquête canadienne a révélé en 1990 qu'un quart seulement des parents-enseignants ne se réclament d'aucune appartenance spirituelle ou religieuse, mais que leur allégeance politique se répartit également entre les trois principaux partis (Priesnitz, 1990). Les parents-enseignants sont en outre plus scolarisés que la moyenne. Aux États-Unis, 75 % franchissent le cap des études secondaires, par rapport à 56 % de l'ensemble des parents (USDOE, 2005b, tableau 3-1; US Census Bureau, 2006, HINC-01).

Les familles enseignantes sont majoritairement biparentales, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du temps et du soutien qu'un tel mode d'enseignement nécessite. D'après l'enquête 2003 du National Center for Education Statistics Homeschooling, 81 % d'entre elles sont biparentales (USDOE, 2005b, tableau 3-1), comparativement à 66 % des familles américaines avec enfants (US Census Bureau, 2003). Selon une enquête menée en janvier 2003 auprès de 1648 familles enseignantes canadiennes, 96,4 % étaient biparentales (Van Pelt, 2003, p. 34). Au Canada, près du tiers des mères enseignantes touchent un revenu, un autre tiers travaillant plus de 15 heures par semaine (Van Pelt, 2003, p. 38). En revanche, un rapport américain datant de 1997 estimait à 87,7 % la proportion de mères enseignantes ne travaillant pas à l'extérieur du foyer (Ray, 1997b). Pour ce qui est du revenu familial, une étude de 2001 n'a révélé aucune différence notable entre familles enseignantes et non enseignantes, 64 % des ménages de chaque groupe totalisant un revenu annuel de 50 000 \$ ou moins (Bielick et coll., 2001, p. 8).

Quel est le rendement scolaire des enfants instruits à domicile?

Les chercheurs se méfient des généralisations sur le rendement scolaire des enfants instruits à domicile. Les familles enseignantes disposent souvent d'un plus grand choix de tests pédagogiques, et certains jeunes réussiraient sans doute tout aussi bien dans d'autres milieux scolaires vu la scolarisation élevée de leurs parents. Pourtant, quantité d'études confirment que ces enfants tendent à surclasser les autres dans une série de tests. En 1998, une étude exhaustive menée aux États-Unis par le réputé statisticien et spécialiste des systèmes de mesure Lawrence Rudner, de l'université du Maryland, a évalué les résultats à un test d'habiletés de base (*Iowa Test of Basic Skills*) de 20 760 enfants scolarisés à domicile dans les 50 États du pays (Rudner, 1999). «Leur pointage médian était nettement supérieur à celui des élèves d'écoles publiques ou privées», a observé le chercheur, variant du 82^e au 92^e centile en lecture et atteignant le 85^e en mathématiques, pour une moyenne comprise entre les 75^e et 85^e centiles. Celui des élèves d'établissements publics avoisinait le 50^e centile, et il variait du 65^e au 75^e chez les élèves



Shutterstock

ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

d'établissements privés. «Les parents qui prennent l'engagement d'instruire leurs enfants à domicile savent créer un environnement très favorable à leur réussite scolaire», concluait le Pr Rudner.

Plus récemment, Clive Belfield et Henry Levin ont comparé l'efficacité de l'enseignement à domicile et des autres modes de scolarisation. Leurs conclusions diffèrent quelque peu: «La plupart des avantages de l'enseignement à domicile s'observent dans le pointage des tests d'habileté scolaire verbaux et non mathématiques [...]. Si cet enseignement présente des avantages (d'ampleur indéterminée), ils semblent beaucoup plus importants dans les tests verbaux que mathématiques» (Belfield et Levin, 2005, p. 106). L'étude révèle une énorme réduction des avantages de l'enseignement à domicile par rapport à l'enseignement privé à l'examen de 21 variables liées au rendement scolaire. Globalement, les élèves instruits à domicile ont réussi le test d'habileté scolaire aussi bien que ceux des écoles privées, mais sans les surclasser.

Il est intéressant de noter que le fait qu'un des parents soit ou ait été enseignant diplômé ne semble pas influencer sur le rendement des enfants scolarisés à la maison, leurs résultats au test n'étant supérieurs que de trois points centiles par rapport aux élèves dont les parents n'avaient jamais enseigné (88^e contre 85^e centile). En revanche, le rendement des enfants de diplômés universitaires est sensiblement meilleur.

Quelle est l'incidence de l'enseignement privé sur les enjeux de la politique publique?

Pour nos décideurs, une leçon primordiale se dégage de cette enquête américaine. Comme le résume clairement la spécialiste de la question Isabel Lyman: «L'enseignement à domicile a produit des élèves bien instruits malgré une intervention minimale de l'État, à une fraction du coût de tout programme gouvernemental (Lyman, 1998). En Colombie-Britannique, les écoles publiques et privées reçoivent une subvention pour chaque enfant scolarisé à domicile. Mais dans la majorité des États

et provinces, les familles enseignantes ne dépendent ni des ressources publiques ni des recettes fiscales, de sorte qu'elles font sans doute économiser aux contribuables des sommes appréciables. Certains prétendent ainsi que les parents-enseignants sont «des modèles d'économie et d'efficacité» (Audain, 1987). On peut donc se demander s'il n'y aurait pas lieu que les décideurs canadiens et américains trouvent un moyen de donner aux familles une certaine forme de reconnaissance pour leur contribution, par exemple en leur accordant une réduction de leur impôt foncier, qui sert à financer les écoles publiques.

Dans le même ordre d'idées, signalons que, même si de nombreux États et provinces ont en grande partie déréglementé l'enseignement à domicile, «une déréglementation plus poussée simplifierait la tâche des parents» (Lyman, 1998). Après tout, une étude comparative des États américains où l'enseignement à domicile est fortement, moyennement ou aucunement réglementé n'a révélé aucun écart statistique dans le rendement scolaire des enfants: leurs résultats de tests atteignaient en moyenne le 86^e centile, quelles que soient les contraintes réglementaires imposées par l'État (Ray, 1997b).

Sans être possible ni souhaitable pour toutes les familles, l'enseignement à domicile a fait ses preuves en tant qu'approche pédagogique de rechange, en se montrant à la fois parfaitement valable et relativement économique. Aussi mérite-t-elle la considération des décideurs tout autant qu'une attention plus poussée de la part des chercheurs.

NDLR: Cet article est tiré d'une étude intitulée From the Extreme to the Mainstream, 2nd Edition.

RÉFÉRENCES

- Audain, T. (1987). «Home Education: The Third Option», *The Canadian School Executive* (avril).
- Belfield, Clive R. et Henry M. Levin (2005). *Privatizing Education Choice: Consequences for Parents, Schools and Public Policy*. Boulder, CO: Paradigm Publishers.
- Bielick, S., K. Chandler et S.P. Broughman (2001). *Homeschooling in the United States: 1999* (NCES2001-033), Washington, DC: US Department of Education, National Center for Education Statistics.
- Eisler, Dale et Victor Dwyer (1997). «Domestic Lessons», *Maclean's* (1^{er} septembre).

Homefires (2006). *Readers' Survey: What It Costs to Homeschool*. Document numérique disponible au <http://www.homefires.com/articles/costs.asp> (consulté le 25 septembre 2006).

Luffman, Jacqueline (1998). «L'enseignement à domicile: quand les parents deviennent enseignants», *Tendances sociales canadiennes* (automne). Statistique Canada, cat. n° 11-008-XPE, Ottawa: Statistique Canada.

Lyman, Isabel (1998). *Home Schooling: Back to the Future?* Cato Institute Policy Analysis, n° 294 (7 janvier).

Priesnitz, Wendy (1990). *Home-Based Education in Canada: An Investigation and Profile*, Canadian Alliance of Home Schoolers (mars).

Ray, Brian D. (1997b). *Home Education Across the United States*, monographie de la Home School Legal Defense Association (mars).

Rudner, Lawrence M. (1999). «Scholastic Achievement and Demographic Characteristics of Home School Students in 1998», *Educational Policy Analysis Archives* 7 (8) (23 mars). Document numérique disponible au <http://epaa.asu.edu/epaa/v7n8/>.

US Census Bureau (2006). *Current Population Survey, 2006 Annual Social and Economic Supplement* (mars). Document numérique disponible au http://pubdb3.census.gov/macro/032006/hhinc/new01_001.htm.

US Census Bureau (2003). «P029: Family Type by Presence and Age of Related Children», 2003 *American Community Survey Summary Tables*. Document numérique disponible au http://factfinder.census.gov/servlet/DTable?_bm=y&-geo_id=01000US&-ds_name=ACS_2003_EST_G00_&-lang=en&-redoLog=false&-mt_name=ACS_2003_EST_G2000_P029&-format=&-CONTEXT=dt.

US Department of Education [USDOE] (2005b). *The Condition of Education 2005* (NCES 2005-094). US Department of Education, National Center for Education Statistics. Document numérique disponible au <http://nces.ed.gov/fastfacts/display.asp?id=91>.

Van Galen, Jane A. (1991). «Ideologues and Pedagogues: Parents Who Teach Their Children at Home», in Jane Van Galen et Mary Anne Pittman éd. *Home Schooling: Political, Historical, and Pedagogical Perspectives*, Norwood, NJ: Ablex.

Van Pelt, Deani (2003). *Home Education in Canada*, London (Ontario), Canadian Centre for Home Education.

Wake, Bev (2000). «Home Schooling Gets Top Marks», *Ottawa Citizen* (7 septembre).

NOTES

1 Par exemple, la Loi scolaire de la Colombie-Britannique de 1989 permet aux parents d'instruire leurs enfants à domicile à condition de «pourvoir un programme éducatif à chaque enfant d'âge scolaire». En Ontario, la Loi sur l'éducation stipule qu'un enfant peut être exempté de fréquenter l'école s'il reçoit «une instruction satisfaisante à domicile ou ailleurs».

2 Ce chiffre exclut les enfants du Québec scolarisés à la maison, puisque le ministère québécois de l'Éducation ne recueille aucune donnée sur l'enseignement à domicile.

3 Cet écart n'a rien d'étonnant. La plupart des provinces ne prévoient aucune incitation à l'inscription des enfants scolarisés à domicile (ni de pénalité en cas contraire). On peut donc supposer que ces données ne traduisent qu'imparfaitement leur nombre total. Les associations d'enseignement à domicile ont sans doute un meilleur accès auprès des familles concernées, mais il pourrait être difficile de confirmer leurs données.



CHEF DE FILE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS D'IMAGERIE OPTIQUE MOLÉCULAIRE POUR LES SECTEURS MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE

Optix^{MD}

Appareil d'imagerie optique moléculaire qui permet de mesurer la concentration de fluorescence et d'observer sa distribution *in vivo* lors des recherches précliniques effectuées en laboratoire chez les petits animaux.

Optix^{MD} permet de réduire les coûts de développement de nouveaux médicaments de façon significative.



Visualiser la cure^{MC}

SOFTSCAN^{MD}

Appareil d'imagerie médicale, présenté à titre de complément à la mammographie, qui vise à améliorer le diagnostic et le suivi de traitement du cancer du sein.

SoftScan^{MD} offre une solution aux problèmes liés à la qualité des soins et aux coûts des traitements auxquels le secteur médical est actuellement confronté.



ART Recherches et Technologies Avancées Inc.

TSX : ARA / www.art.ca



L'autonomie des universités françaises

À compter du 1^{er} janvier 2009, vingt universités françaises accèderont à l'autonomie financière. Décryptage d'une réforme très attendue qui va radicalement changer le système universitaire français.

Par Jean-François Minardi

Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, dans les universités de la République. Seules 23 universités françaises sont dans le top 500 du classement de l'université Jiao Tong, de Shanghai, qui évalue les performances des meilleurs établissements d'enseignement supérieur du monde (*Les échos*, 27 août 2008; ARWU, août 2008). La première, l'université Paris VI, se classe au 39^e rang, et les résultats sont globalement moins bons que pour les universités britanniques, qui ont Cambridge à la 4^e place et Oxford à la 10^e place.

Il n'en fallait pas plus pour froisser l'amour-propre national et remettre en question le modèle républicain de promotion sociale par l'école et par l'enseignement supérieur. Ce modèle centralisateur,

bureaucratique et élitiste à la fois a eu quelques succès éclatants par le passé. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, prenons le cas d'Albert Camus qui, issu d'un milieu très modeste (il était orphelin de père, et sa mère était analphabète), accéda à l'enseignement supérieur grâce au soutien de ses professeurs et à un système de bourses au mérite. Pourtant, ce modèle semble aujourd'hui être à bout de souffle, et la méritocratie républicaine, si elle n'a en réalité fonctionné que pour une minorité, est aujourd'hui en panne.

La décision fut prise, au début des années 80, de «démocratiser» l'accès à l'enseignement supérieur en augmentant le taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires, le fameux baccalauréat. Le «bac» assurait traditionnellement le rôle de processus de sélection

Jean-François Minardi (jean-francois.minardi@institutfraser.org) est analyste sénior des politiques publiques à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal ainsi qu'un mastère en expertise économique et gestion de projets internationaux de l'université Paris XII.

de l'accès à l'enseignement supérieur. Résultat: alors qu'en 1980 le taux de réussite au bac était de 64,1 %, il est aujourd'hui de 83,7 %, mais, même si le ministère de l'Éducation nationale a du mal à l'admettre, le sentiment général est que le niveau du baccalauréat a diminué à mesure que le taux de réussite a augmenté (Ministère de l'Éducation nationale, août 2008).

De leur côté, les universités n'ont pas le droit de refuser l'accès en première année à la masse de bacheliers, détenteurs d'un diplôme dévalué, qui aspirent à des emplois bien rémunérés. Les 85 universités du pays accueillent donc pas moins de 1,5 million d'étudiants, soit deux fois plus qu'il y a 25 ans. Les effets ont été désastreux sur les infrastructures, qui ont presque atteint le point de rupture (*The Economist*, octobre 2006). Comme la sélection ne s'effectue plus au niveau du baccalauréat et qu'elle doit bien se faire à un moment ou à un autre, cela se traduit par un taux d'abandon très élevé au premier cycle. Ainsi, 52 % des étudiants échouent en première année de licence (l'équivalent du baccalauréat au Canada) et, chaque année, 90 000 étudiants quittent l'université sans diplôme (*Nouvelle Université*, août 2008). Pour cette raison, trop de jeunes rongés par la peur du chômage perdent leur temps et surtout, voient leurs espoirs de promotion sociale s'évanouir en fumée.

En France, l'État exerce un monopole sur l'enseignement supérieur. Les professeurs sont des fonctionnaires, et une bonne partie des étudiants aspirent à devenir un jour... des fonctionnaires, essentiellement pour la sécurité de l'emploi. Les frais d'inscription sont inférieurs à 200 euros par an (298,6 \$ CAN²), et la totalité des droits de scolarité est prise en charge par l'État (*The Economist*, octobre 2008).

L'élite de l'enseignement supérieur est formée par les grandes écoles (Sciences po, l'ENA, les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs), qui trient leurs étudiants, (4 % de la population étudiante du pays), au moyen d'exams d'entrée très sélectifs. Ces grandes écoles disposent de moyens suffisants et attirent les meilleurs professeurs. Elles ont formé la plus grande partie des élites politiques et économiques du pays depuis la Seconde Guerre mondiale. De leur côté, les universités ne peuvent pas sélectionner leurs étudiants et elles ne disposent pas de moyens financiers suffisants; par conséquent, la qualité de leur enseignement laisse parfois à désirer.

Voilà sans doute les raisons qui ont amené le président Nicolas Sarkozy à s'engager dans une réforme des universités dont la pierre angulaire est la loi relative aux libertés et responsabilités des universités françaises du 11 août 2007.

«La loi élargit également les possibilités offertes aux universités de recourir à des fonds privés»

Cette loi prévoit que, dans un délai de cinq ans, toutes les universités accèderont à l'autonomie dans le domaine budgétaire et dans la gestion de leurs ressources humaines et qu'elles pourront, à leur demande, devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. Le texte de loi modifie également la procédure de recrutement du personnel et des enseignants-chercheurs, en permettant notamment au président d'embaucher des contractuels sans supprimer la sécurité de l'emploi. La loi élargit également les possibilités offertes aux universités de recourir à des fonds privés, notamment par le biais de création de «fondations universitaires» dont les ressources proviennent de donations, de legs ou de mécénat (*The Economist*, octobre 2008).

La vision du gouvernement Fillon est de faire émerger à long terme des centres d'excellence parmi les 85 universités existantes (*Le Nouvel Observateur*, juin 2007). Le 1er janvier 2009, 20 universités deviendront autonomes, et les autres le deviendront dans les cinq prochaines années.

Ces universités bénéficieront d'aides supplémentaires destinées à leur rénovation, en vue de faire jeu égal avec les grandes universités européennes ou mondiales (*Le Monde*, 29 mai 2008). Sur le plan financier, chaque faculté autonome se verra allouer une enveloppe de 250 000 euros (373 360 \$ CAN²) (*Les échos*, 24 août 2008). En outre, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, a déclaré qu'elles [les universités] «disposeront d'un budget global qui sera multiplié en moyenne par 2,5» (*Les échos*, 24 août 2008).

L'adoption des principes de concurrence et d'excellence dans le monde de l'université française, qui en a toujours été préservée, fait craindre aux syndicats et à une partie de la population française l'apparition d'une université à deux vitesses (*Le Nouvel Observateur*, juin 2008). Il est pourtant grand temps que la France se débarrasse du mythe égalitaire qui fait de l'enseignement supérieur une machine à produire des inégalités opposant une élite privilégiée (les grandes écoles et les centres de recherche) à une université de masse délaissée par les pouvoirs publics.

La réforme de l'enseignement supérieur en France devrait se donner comme objectif non seulement de constituer des centres d'excellence en matière d'enseignement et de recherche, mais surtout de construire une véritable méritocratie qui redonnerait à la République ses lettres de noblesse.

L'impression donnée par la loi d'autonomie des universités est qu'elle ne va pas assez loin. Elle est en effet le fruit d'un compromis, caractéristique de la société française, dans le cadre duquel les associations d'étudiants ont obtenu qu'il n'y ait ni sélection à l'entrée de l'université, ni hausse des droits d'inscription (*Le Nouvel Observateur*, novembre 2008). Or, ce compromis limite grandement l'efficacité de la loi, et l'on se demande comment l'État sera en mesure de financer la réforme de l'université dans un contexte de déficits budgétaires sans faire payer les étudiants qui en ont les moyens.

En définitive, la timidité des réformes entreprises empêchera probablement l'établissement d'une véritable compétition entre les universités susceptibles d'attirer les meilleurs étudiants, les meilleurs enseignants ainsi que le financement nécessaire pour assurer un enseignement de qualité et effectuer la meilleure recherche possible.

RÉFÉRENCES

AFP liberation.fr: 24 juillet 2008.

ARWU, <http://www.arwu.org/rank/2007/ranking2007.htm>, 24 août 2008.

Le Monde, Les universités de plain-pied dans la compétition, Catherine Rollot, 29 mai 2008.

Le Nouvel Observateur, Étudiants: la contagion?, Caroline Brizard, Guillaume Malaurie, semaine du 15 novembre 2007.

Le Nouvel Observateur, La réforme de l'Université, Patrick Fauconnier, 28 juin 2008.

Les échos, Autonomie des universités: Valérie Pécresse précise son plan d'accompagnement, 24 août 2008.

Les échos, Classement de Shanghai: les universités françaises à la traîne, Laurence Albert, 27 août 2008.

Les échos, Valérie Pécresse présente un bilan de la loi sur l'autonomie des universités, 24 juillet 2008.

Ministère de l'Éducation nationale, media.education.gouv.fr/file/bac_2008/95/1/Bac-2008_annexes_27951.pdf, août 2008.

Nouvelle Université, www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/ppt/2-chiffres-reussite-en-licence.ppt#257,1, La réussite en licence, août 2008

The Economist, SURVEY: FRANCE, Lessons from the campus, Oct. 26th 2006.

NOTES

¹ Taux de change du 30 septembre 2008.

² Taux de change du 30 septembre 2008.



Collège Notre-Dame

Source d'énergie scolaire

56, rue Saint-Henri, C.P. 820
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5
T 418 862-8257 F 418 862-8495
www.collegenotredame.ca
info@collegenotredame.ca

Le système privé n'est pas important à conserver uniquement parce qu'il fait partie de notre tradition, mais parce qu'il répond aux besoins des jeunes, respecte les droits des parents, correspond à une exigence démocratique; bref, il constitue une richesse pour la société. Sans subvention, il constituerait une chasse gardée pour les riches. Subventionné adéquatement, il s'avère un choix social avantageux. S'il y a déséquilibre aujourd'hui entre les deux secteurs, ce n'est pas une raison pour affaiblir le secteur privé, mais plutôt une occasion d'améliorer le réseau public et de favoriser la collaboration entre les deux. Tel est l'essentiel du livre de Guy Durand *L'école privée: pour ou contre?* Voici deux extraits remaniés du chapitre deux.

L'école privée, pour ou contre?

Guy Durand

Liberté de choix

Malgré la valeur de l'école de quartier et la priorité qu'on veut lui accorder, les droits de la personne incluent pour les parents la liberté de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants: choix d'une école qui offre un profil particulier, choix aussi entre l'école publique et l'école privée. Par ailleurs, cette possibilité de choix n'est pas réelle — les gens de gauche en conviendront facilement — si, en pratique, il devient impossible de l'exercer parce qu'il y a trop de barrières administratives ou que sa réalisation coûte trop cher. Développons quelques points.

1. La liberté de choix de l'école par les parents est une donnée tellement fondamentale, liée à leur responsabilité d'avoir mis au monde des enfants, qu'on n'aurait pas besoin des chartes pour la reconnaître, bien que celles-ci la proclament toutes. Ainsi, la Déclaration universelle des



droits de l'homme des Nations unies, en 1948, affirme: «Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants», (art. 26, par. 3). De plus, autant le Pacte international des droit économiques, sociaux et culturels que la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de l'Unesco exigent l'existence de centres «autres que ceux des pouvoirs publics». La Charte québécoise des droits et libertés de la personne reprend la même idée:



Guy Durand, théologien et juriste, spécialisé en éthique, est professeur honoraire à l'Université de Montréal, où il a exercé pendant 35 ans. Il s'est également engagé dans l'éducation primaire et secondaire comme membre de divers comités ministériels et comme personne-ressource de nombreuses séances de formation des enseignants. En tant que parent, il a participé à divers comités scolaires.

L'ÉCOLE PRIVÉE: POUR OU CONTRE?,
GUY DURAND, VOIX PARALLÈLES,
2007, 140 P.



«Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi», (art. 42).

Cette perspective s'inscrit en droite ligne dans l'histoire du Québec. On a parlé, en effet, d'une sorte de pacte conclu dans les années 1960 entre l'épiscopat catholique québécois et le gouvernement au sujet de l'éducation. Les évêques abandonnaient au gouvernement la direction du système d'éducation à la condition que les parents jouissent du libre choix en matière d'éducation. Les évêques sont revenus sur ce point à de multiples occasions, notamment à propos des écoles confessionnelles, puis des options en enseignement religieux. Les gouvernements successifs n'ont pas respecté ces deux points. Il serait odieux de restreindre encore davantage le droit des parents.

2. Le principe du financement de l'enseignement privé, quant à lui, est inscrit dans le préambule de la Loi du ministère de l'Éducation et repris dans celui de la Loi du Conseil supérieur de l'Éducation: «Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins.»

Au-delà de cette reconnaissance légale, il faut le répéter, cette possibilité de choix serait un leurre si son exercice coûtait trop cher. Les parents qui choisissent l'école privée payent déjà pour l'école publique, par leurs impôts et les taxes scolaires. S'il paraît normal qu'ils assument une part des frais liés à leur choix d'une école particulière, il serait inéquitable, voire inique, de leur en demander trop. Ce fut le type de combat que les francophones catholiques de l'Ontario et de la Saskatchewan ont mené pendant des années, et ont gagné de peine et de misère.

On peut même affirmer que, dans un système où n'existe aucune aide directe ou indirecte en faveur des écoles privées, c'est l'État qui, de facto, devient fauteur d'inégalité en réservant le choix aux riches.

3. Le droit des parents de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants inclut une éducation conforme à leurs convictions morales et religieuses. Cela rejoint le cœur même de la liberté. Toutes les chartes le proclament. L'article 20 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, en particulier, reconnaît le droit des personnes d'une religion de s'associer librement pour promouvoir les valeurs et les croyances de leur religion et, partant, pour imposer certaines conditions à l'embauche des enseignants et à l'admission des élèves. La Loi sur l'enseignement privé permet aux institutions de se donner «un projet éducatif qui intègre concrètement les croyances et les valeurs particulières de la religion dont se réclame l'établissement».

Avec le retrait de plus en plus marqué de la religion de l'école publique québécoise — même s'il reste un cours d'«éthique et de culture religieuse» —, on peut imaginer que de nombreux parents voudront faire le choix d'une école privée qui offre un caractère religieux confessionnel: projet éducatif, cours de morale et de religion d'ordre confessionnel, animation pastorale. Au nom du bien commun, on peut légitimer certains contrôles de la part de l'État, surtout si ce dernier donne diverses subventions. Il ne faut pas cependant que cela revienne, en pratique, à une négation du caractère spécifique de l'établissement et donc du droit des parents de choisir une école conforme à leurs convictions. [...]

Égalité des chances

Le principe d'égalité est souvent servi comme argument pour s'opposer aux subventions faites au réseau privé, voire à l'existence même d'un système privé. L'argument prend ses racines dans les droits fondamentaux de la personne. Il a donc du poids, mais il ne doit pas être invoqué comme un mantra; il exige analyse, sens des nuances, contextualisation. Comme tous les droits fondamentaux d'ailleurs.

L'égalité, en effet, est une notion relative. Ainsi, l'égalité des êtres humains ne renvoie pas à une équation mathématique, mais à un rapport de proportionnalité. Dès la naissance, il existe des inégalités: génétiques, économiques, sociales, intellectuelles. La vie en reste remplie: certaines sont inévitables, d'autres peuvent être atténuées, d'autres enfin doivent être combattues. L'égalité n'est donc pas un fait, à moins de se limiter à son fondement philosophique, métaphysique; elle est un objectif que la société se donne, une sorte d'utopie directrice, un principe de discernement et d'action. Il y a, en effet, une égalité formelle (nous sommes tous égaux en droit) et l'égalité réelle, à aménager de manière positive et réaliste. Appliquons l'analyse à l'école en distinguant divers aspects de l'égalité: égalité d'accès, égalité de résultat, égalité de traitement, égalité des chances.

1. L'«égalité d'accès» signifie que chacun peut fréquenter l'école et accéder à l'instruction sans en être empêché à cause de son sexe, son ethnie, sa religion, sa condition socioéconomique. Très bien. Mais ce



LA SOIF D'APPRENDRE

istockphoto

principe n'exige pas d'avoir accès à n'importe quelle école à projet particulier, ni l'accès à certaines études si l'on n'en a pas les capacités intellectuelles.

2. L'«égalité de résultat», comme le mot l'indique, demande que tout le monde atteigne le même résultat: par exemple, le même diplôme d'études secondaires dans le même laps de temps. En plus d'être une illusion, cet objectif comporte deux risques majeurs pour les jeunes: d'une part, celui de ne pas répondre aux goûts, intérêts, capacités et cheminement particuliers de chacun et, d'autre part, celui de diminuer les exigences scolaires, comme l'allègement des contenus, la normalisation des résultats, le refus du redoublement. Et si l'on pousse plus loin, cela conduirait à supprimer les arts, le sport, la musique, parce que tous ne peuvent arriver au même résultat. Le rejet de cette forme d'égalité justifie que l'école fixe des objectifs à chaque niveau et mesure les acquis, même si l'on sait que certains élèves ne réussiront pas, que la majorité atteindra le minimum requis et que d'autres dépasseront les attentes.

3. L'«égalité de traitement», au sens strict, signifie de traiter tout le monde de la même façon: de donner la même chose à chacun (locaux, matériel pédagogique, enseignants) et de suivre avec tous le même programme (activités, démarches). Il y a là une idée intéressante, mais biaisée parce que les besoins, les capacités, les intérêts et les goûts des élèves ne sont pas les mêmes. Aussi le respect de chaque personne et le sens de l'équité demandent-ils plutôt qu'on traite chacune différemment. C'est ce qu'on entend généralement par l'égalité des chances.

4. L'«égalité des chances», en effet, signifie que chacun soit traité selon ses besoins, que personne ne soit empêché de faire ce dont il est capable, que tous puissent aller au bout de leurs talents, capacités et goûts. Cet objectif exige une pluralité de voies au plan scolaire et une pluralité de programmes, voire d'écoles (publiques ou privées). Il

«Ce qu'il faut, c'est que l'école offre de l'émulation dans divers champs d'activités et que le jeune soit conscient qu'il peut être fier de lui et mériter l'admiration pour des talents autres qu'intellectuels, par exemple, en musique.»

requiert aussi, pour être réaliste et contrer certains effets systémiques, de donner davantage à ceux qui ont plus de besoins, d'apporter un soutien spécial aux plus faibles, aux plus démunis et, notamment, aux écoles en milieux défavorisés.

L'objectif d'égalité ne demande pas de supprimer toute sélection basée sur le mérite: celui-ci est souvent la seule façon de contrer les privilèges d'argent et de statut social. Plusieurs «grands lycées» en France sont sélectifs et constituent un stimulant important pour les jeunes, en plus d'être une pépinière de futurs agents du développement du pays. Supprime-t-on d'ailleurs les Jeux olympiques parce que tous les aspirants ne peuvent y accéder? L'inégalité, ce n'est pas qu'une école internationale (publique ou privée) ne reçoive que les plus forts intellectuellement, mais que seuls les riches y aient accès ou que les concours soient truqués. Aussi, paradoxalement, la véritable égalité demanderait que ceux qui réussissent le concours reçoivent l'aide financière dont ils ont besoin, soit directement par des bourses ou bons d'étude (il faudrait analyser la faisabilité de la chose), soit indirectement par des subventions gouvernementales versées à l'établissement (c'est le cas actuel), soit par un crédit d'impôt accordé aux parents (mais cette solution ne bénéficie pas à ceux qui ne paient pas d'impôts, c'est-à-dire les plus démunis).

L'«égalité des chances» n'exige pas, enfin, d'éliminer toute émulation et compétition, même si ces mots connotent souvent l'idée de rivalité ou de jalousie. Il existe une saine émulation qui donne du ressort et de l'ardeur à la tâche. Ce qu'il faut, c'est que l'école offre de l'émulation dans divers champs d'activités et que le jeune soit conscient qu'il peut être fier de lui et mériter l'admiration pour des talents autres qu'intellectuels, par exemple, en musique, en théâtre, dans les arts, le sport ou la technologie. C'est pourquoi la diversité constitue une exigence d'éthique sociale en plus d'être une richesse pour la société.

Loin de s'opposer à l'existence d'écoles privées, l'objectif d'égalité demande plutôt de ne pas en limiter l'accès à une seule catégorie d'enfants ou de ne pas faire en sorte que seuls les enfants de riches puissent y accéder.



Après les études, un marché du travail déprimant!

Par Keith Godin et Milagros Palacios

Qu'ils aient en poche un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires, la plupart des jeunes visent un même objectif : mettre à profit leurs aptitudes et leur scolarité pour trouver un emploi. Une recherche dont les résultats dépendent tout autant de leurs capacités personnelles que de la performance du marché du travail. Or, si le Québec souhaite attirer et conserver des travailleurs jeunes et talentueux, il doit être en mesure de leur offrir un marché du travail performant caractérisé par une forte création d'emplois, un faible taux chômage et une productivité élevée. Malheureusement, la performance du marché du travail québécois pendant ces cinq dernières années a été décevante par rapport aux autres provinces canadiennes et aux États américains. Bien que de nombreux facteurs externes aient une incidence sur le marché du travail, il est essentiel que le gouvernement du Québec agisse sur les caractéristiques et les règlements de son marché du travail pour en améliorer sa performance.

L'Institut Fraser a récemment publié une étude intitulée *Measuring Labour Markets in Canada and the United States: 2008 Report*, qui évalue la performance des marchés du travail nord-américains et examine les caractéristiques et les règlements qui influent sur celle-ci. Malheureusement, la performance du marché du travail québécois a été mauvaise ces cinq dernières années (2003-2007), le Québec se classant au 9^e rang des 10 provinces du pays et au 50^e rang de l'ensemble des provinces canadiennes et États américains réunis (tableau 1). Ces mauvais résultats s'expliquent notamment par un taux de chômage élevé (56^e sur 60), de longues

périodes de chômage (38^e sur 60; indice mesuré comme pourcentage de la main-d'œuvre sans emploi depuis 27 semaines ou plus), la faible croissance de l'emploi dans le secteur privé (30^e sur 60) et la très faible productivité de la main-d'œuvre (57^e sur 60).

Il est donc temps pour les Québécois de réfléchir sérieusement aux raisons de la mauvaise performance de leur marché du travail par rapport à celui des autres provinces canadiennes et des États américains. En effet, depuis cinq ans, le Québec fait pâle figure dans une série d'indicateurs de son marché du travail comme la création d'emplois dans le secteur privé, le taux de chômage et la productivité de la main-d'œuvre. Bien que plusieurs facteurs externes aient un effet sur les marchés du travail, il est essentiel que le gouvernement du Québec concentre ses efforts sur les caractéristiques et les réglementations de son marché du travail afin d'améliorer sa performance à l'avenir.

Il y a bien évidemment plusieurs explications à la mauvaise performance du marché du travail québécois. Certains facteurs externes comme un dollar canadien élevé et un secteur manufacturier sur le déclin, sur lesquels le gouvernement et la population du Québec ne peuvent influencer, jouent certainement un rôle. Mais il est indéniable que les politiques économiquement néfastes du gouvernement québécois ont également un impact significatif sur la performance du marché du travail, et qu'elles créent un environnement économique peu propice à la réussite des entreprises et des individus. Même si de nombreuses politiques contribueraient à créer un environnement favorable (comme une fiscalité des entreprises concurrentielle, un faible taux d'imposition du revenu des particuliers, une taille de l'appareil gouvernemental

Keith Godin (keith.godin@fraserinstitute.org) détient un baccalauréat en économie de l'Université Simon Fraser et termine une maîtrise à la même université. Il est analyste des politiques au Centre d'entrepreneuriat et des marchés de l'Institut Fraser.



optimale, un faible niveau de réglementation, etc.), il faut avant tout s'assurer que le marché du travail québécois possède les caractéristiques lui permettant d'améliorer sa performance.

Selon la recherche, la répartition de l'emploi entre le secteur public et le secteur privé est une caractéristique essentielle de la performance du marché du travail, dans la mesure où les incitations, la productivité et le rendement du travail varient entre les deux secteurs. Ainsi, d'après une étude de Yann Algan et ses collègues (2002), qui mesure l'impact de l'emploi dans le secteur public sur le niveau de chômage dans 17 pays de l'OCDE de 1960 à 2000, la création de 100 emplois dans le secteur public aurait supprimé environ 150 emplois dans le secteur privé, tout en mettant au chômage 33 travailleurs. L'étude révèle

également que l'emploi dans le secteur public a pour effet de faire baisser la participation au marché du travail¹. Or, le Québec possède l'un des secteurs publics les plus pléthoriques du Canada et de l'ensemble de l'Amérique du Nord, avec près du cinquième du niveau total de l'emploi de la province en moyenne sur la période 2003-2007 (tableau 2). Durant cette période, la taille de son secteur public était presque supérieure de 30 % à celle de l'Alberta, dont le taux d'emploi public était le plus faible du Canada.

Le Québec a également le taux de syndicalisation le plus élevé du Canada et des États-Unis réunis. Avec une moyenne de 40,2 % entre 2003 et 2007, le taux de syndicalisation du Québec est 10 fois plus élevé que celui de la Caroline-du-Nord (3,9 %), la juridiction nord-américaine

Tableau 1. Sommaire du classement provincial – Performance du marché du travail

	Indice de performance du marché du travail 2008		Moyenne totale de la croissance de l'emploi 2003-2007		Moyenne de la croissance de l'emploi dans le secteur privé 2003-2007	
	Rang (sur 60)	Note	Rang (sur 60)	%	Rang (sur 60)	%
Alberta	1	8,6	3	3,2	6	3,1
Colombie-Britannique	11	6,3	5	2,9	8	2,9
Saskatchewan	14	6,0	24	1,4	14	1,9
Ontario	25	5,0	14	1,8	24	1,4
Manitoba	28	5,0	35	1,0	41	0,7
Île-du-Prince-Édouard	33	4,7	25	1,4	11	2,3
Nouveau-Brunswick	43	4,3	33	1,1	31	1,1
Nouvelle-Écosse	45	4,2	32	1,1	33	1,0
Québec	50	4,0	21	1,5	30	1,2
Terre-Neuve-et-Labrador	51	3,9	39	0,9	22	1,6

Source: Godin et coll. (2008)

	Taux de chômage moyen 2003-2007		Durée de chômage moyenne 2003-2007		Productivité moyenne par travailleur 2003-2007	
	Rang (sur 60)	Note	Rang (sur 60)	%	Rang (sur 60)	2007 \$ CAN
Alberta	13	4,1	1	7,2	5	130 254
Colombie-Britannique	49	6,0	17	14,8	51	83 316
Saskatchewan	29	5,0	6	11,2	25	101 014
Ontario	52	6,6	18	14,8	47	86 835
Manitoba	24	4,8	4	10,5	56	78 595
Île-du-Prince-Édouard	59	10,9	2	9,4	60	64 138
Nouveau-Brunswick	58	9,2	7	11,3	59	72 365
Nouvelle-Écosse	57	8,4	11	12,9	58	73 396
Québec	56	8,2	38	18,4	57	76 685
Terre-Neuve-et-Labrador	60	15,2	25	16,1	9	124 137

Source: Godin et coll. (2008)



Tableau 2. Sommaire du classement provincial - Réglementation et caractéristiques du marché du travail

	Moyenne de l'emploi dans le secteur public provinces/États/collectivités locales en % de l'emploi total 2003-2007		Moyenne de l'emploi dans le secteur public Canada/provinces/États/collectivités locales en % de l'emploi total 2003-2007		Salaire minimum moyen en % du PIB par habitant 2003-2007		Moyenne du taux de syndicalisation en % de l'emploi total 2003-2007		Indice des législations du travail 2006	
	Classement (sur 60)	%	Classement (sur 60)	%	Classement (sur 60)	%	Classement (sur 60)	%	Classement (sur 60)	Note
Alberta	40	14,1	33	15,5	2	20,7	49	24,0	51	6,0
Colombie-Britannique	46	15,0	40	16,7	58	42,4	56	32,8	55	3,2
Saskatchewan	60	25,0	60	27,4	43	33,8	57	35,4	58	2,3
Ontario	42	14,3	41	16,8	48	36,0	52	28,2	52	3,8
Manitoba	58	22,1	58	25,1	56	41,8	58	37,2	57	2,7
Île-du-Prince-Édouard	55	18,5	56	23,8	60	47,1	55	30,9	59	2,2
Nouveau-Brunswick	56	18,7	53	21,8	55	41,3	53	28,2	56	3,0
Nouvelle-Écosse	57	20,3	57	24,2	57	41,9	54	28,8	54	3,5
Québec	53	17,7	51	19,8	59	43,8	60	40,2	60	1,2
Terre-Neuve-et-Labrador	59	22,6	59	25,9	31	30,6	59	38,1	52	3,8

Source: Godin et coll. (2008)

* Y compris l'emploi dans les sociétés d'État.

où il est le plus faible, et beaucoup plus élevé que celui de l'Alberta (24 %), où le taux de syndicalisation est le plus faible parmi les provinces canadiennes (tableau 2). Or, la recherche démontre qu'un taux de syndicalisation élevé est particulièrement nocif pour les marchés du travail dans la mesure où les syndicats ont tendance à réduire la croissance de l'emploi, la rentabilité et l'investissement (Hirsch, 1997).

Le taux élevé de syndicalisation du Québec s'explique par une législation du travail partielle et trop rigide. De fait, la législation québécoise en matière de relations de travail est une des plus favorables aux syndicats de toute l'Amérique du Nord (tableau 2). La législation du travail influe de façon critique sur la performance du marché du travail. En effet, la recherche montre qu'une législation trop interventionniste et mal équilibrée crée d'importants effets négatifs sur la main-d'œuvre et sur les entreprises. Par exemple, une étude de Besley et Burgess (2004) parue dans le prestigieux *Quarterly Journal of Economics* révèle que les juridictions dont la législation du travail favorise un groupe au détriment d'un autre ont un niveau de production, une croissance de l'emploi et des investissements plus faibles ainsi que des revenus inférieurs pour la majorité des travailleurs.

Un salaire minimum élevé contribue également à la mauvaise performance du Québec. Selon un nombre grandissant d'études, un salaire minimum élevé a un effet négatif sur le marché du travail. Deux spécialistes parmi les plus réputés dans le domaine, le professeur David Neumark (Université de Californie) et l'économiste William Wascher (US Federal Reserve Board), ont analysé plus d'une centaine d'études couvrant 20 pays sur les 15 dernières années et arrivent à la conclusion que «l'écrasante majorité» d'entre elles confirment d'une manière systématique qu'un salaire minimum fait baisser le niveau de l'emploi.

On a aussi observé qu'il réduit les possibilités de formation professionnelle, ce qui est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'un facteur clé d'amélioration des compétences et d'augmentation des salaires. Par ailleurs, comparé au revenu québécois moyen, le salaire minimum du Québec est, en valeur, le deuxième des 60 États et provinces étudiés (tableau 2).

Si le gouvernement québécois souhaite vraiment améliorer la performance de son marché du travail pour en faire l'un des plus compétitifs d'Amérique du Nord, il doit impérativement réduire d'une manière significative son rôle dans ce domaine. Pour ce faire, il pourrait commencer par diminuer le niveau d'emploi dans la fonction publique, mieux équilibrer la législation du travail et bloquer, voire éliminer le salaire minimum.

NOTE

1 Les auteurs ont établi que la création de 100 emplois dans le secteur public incite environ 20 personnes à quitter le marché du travail. Ce serait le cas si «les fonctionnaires produisaient des biens qui rendent le statut de non-travailleur plus attrayant pour leurs concitoyens. Par exemple, l'offre et la gestion de logements sociaux ou certains programmes de santé pour les défavorisés peuvent avoir de tels effets» (Algan et coll., 2002: 35).

RÉFÉRENCES

Algan, Yann, Pierre Cahuc et André Zylberberg (2002). «Public Employment and Labor Market Performance», *Economic Policy* 17, 34: 7-66.

Besley, Timothy, et Robin Burgess (2004). «Can Labour Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India», *The Quarterly Journal of Economics* 119, 1: 91-134.

Godin, Keith, Milagros Palacios et Niels Veldhuis (2008). «Measuring Labour Markets in Canada and the United States: 2008 Report», *Studies in Labour Markets* n° 5, Institut Fraser.

Hirsch, Barry (1997). «Unionization and Economic Performance: Evidence on Productivity, Profits, Investment, and Growth», *Public Policy Sources* n° 3, Institut Fraser.

Neumark, David, et William Wascher (2007). «Minimum Wages and Employment», *Foundations and Trends in Microeconomics* 3, 1: 1-182.

Les prix Garfield Weston pour l'excellence en éducation

Le 22 avril dernier, à Montréal, quatorze écoles secondaires ont été reconnues parmi les plus performantes de tout le Québec lors d'un banquet marquant la première remise des prix Garfield Weston pour l'excellence en éducation tenue dans la province. Retour sur quelques moments forts de la soirée.



École d'éducation internationale

ROBBY ROYER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE McMASTERVILLE
MARIE VANDEMOORTELE, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE McMASTERVILLE
 ÉCOLE GAGNANTE DANS LA CATÉGORIE *LA RÉUSSITE COMPLÈTE*



École secondaire Notre-Dame

ÉMILE ROBICHAUD, MEMBRE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME, DE RIVIÈRE-DU-LOUP
GUY APRIL, DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME
JACQUES LEVASSEUR, MEMBRE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME
 ÉCOLE GAGNANTE DANS LA CATÉGORIE *LA RÉUSSITE AU-DELÀ DES ATTENTES*

«J'aimerais remercier les gens de l'Institut Fraser et de la Fondation Garfield Weston pour cette agréable soirée. Mais surtout, merci de souligner l'excellence en éducation. On critique beaucoup l'école, au Québec, mais on parle rarement de ses bons coups. Vous auriez pu choisir une autre œuvre mais vous avez fait le choix de l'éducation et nous vous en sommes très reconnaissants. Soyons fiers de ce qui se fait en éducation chez nous et, surtout, merci d'y croire.»

GUY APRIL,
 DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE
 NOTRE-DAME, À RIVIÈRE-DU-LOUP

Phoenix Alternative School

TASHA KHEIRIDDIN, DIRECTRICE POUR LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE, INSTITUT FRASER
SUSAN GILMORE, ENSEIGNANTE À LA PHOENIX ALTERNATIVE SCHOOL DE LAVAL
JENNIFER KURTA, DIRECTRICE DE LA PHOENIX ALTERNATIVE SCHOOL DE LAVAL
EMMA ADAMO, ADMINISTRATRICE DE LA FONDATION GARFIELD WESTON ÉCOLE GAGNANTE DANS LA CATÉGORIE L'AMÉLIORATION SCOLAIRE



Phoenix Alternative School

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE DE LA PHOENIX ALTERNATIVE SCHOOL, DONT **GAIL VENDETTI**, ANCIENNE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE (3^e PERSONNE À DROITE, RANGÉE DU MILIEU), **JENNIFER KURTA**, DIRECTRICE (1^{re} PERSONNE À DROITE, RANGÉE DU MILIEU) ET **SUSAN GILMORE**, ENSEIGNANTE (2^e PERSONNE À DROITE, TROISIÈME RANGÉE) ÉCOLE GAGNANTE DANS LA CATÉGORIE L'AMÉLIORATION SCOLAIRE



ÉQUIPE DE L'INSTITUT FRASER (DE GAUCHE À DROITE) : JOHANA KRIZOVA, TASHA KHEIRIDDIN, MARTIN COLLACOTT, HERBERT GRUBEL, HEATHER CORBETT, SÉBASTIEN CÔTÉ ET JULIE LAJOYE



L'HONORABLE DIANE FINLEY, MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA, RÉPOND AUX QUESTIONS DES JOURNALISTES.



LES DÉLÉGUÉS ÉCOUTENT LE CONFÉRENCIER WILLIAM B.P. ROBSON, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'INSTITUT C.D.-HOWE



YOLANDE JAMES, MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC

Conférence sur la politique d'immigration canadienne – réévaluation de l'impact économique, démographique et social au Canada

Des universitaires réputés du monde entier et des experts en politiques d'immigration ont abordé les problèmes auxquels la politique d'immigration du Canada est en proie lors de la deuxième conférence organisée par l'Institut Fraser, les 4 et 5 juin à Montréal.



LES CONVIVES ATTABLÉS ÉCOUTENT MARTIN LEMAY, PORTE-PAROLE DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET DE COMMUNAUTÉ CULTURELLES, PARTI QUÉBÉCOIS.

La liberté économique dans la Francophonie

Pour assurer leur prospérité économique, les pays de la Francophonie doivent, entre autres, améliorer leur structure juridique.



Par Louis-Philippe Béliand

Les pays de la Francophonie ont l'un des niveaux de liberté économique les plus faibles dans le monde selon l'étude intitulée *La liberté économique dans la Francophonie (2008)*. La moyenne des pays de la Francophonie pour la liberté économique¹ (6,15) est inférieure à celle des nations du Commonwealth (6,81), de la Ligue arabe (6,70), de l'Amérique centrale et du Sud (6,66) et de l'Asie (6,26). Elle est cependant plus élevée que l'Afrique sub-saharienne (5,71)².

Le rapport, inspiré du document *Economic Freedom of the World 2008: Annual report*³, analyse et mesure en détail la liberté économique des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), fournit des recommandations et génère quelques pistes de solutions.

Comme le démontrent de nombreuses études, la liberté économique est le principal moteur de la croissance économique. Elle réduit la pauvreté, augmente les autres libertés (par exemple en ce qui a trait à la démocratie) et améliore la qualité de vie.⁴

Vingt-Neuf des trente-cinq pays inclus dans le rapport sont des pays en voie de développement⁵, ayant un faible PIB per capita et des indicateurs de développement déplorables (tels que l'espérance de vie à la naissance, le taux de survie infantile et le nombre de médecins par 1000 habitants). L'un des objectifs de l'OIF⁶ est d'aider ses membres en voie de développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et à lutter efficacement contre la pauvreté. *La liberté économique dans la Francophonie (2008)* démontre l'étendue du chemin à parcourir.



Résultats⁷:

La liberté économique est mesurée dans cinq différents domaines : (1) taille de l'appareil gouvernemental ; (2) structure juridique et sécurité du droit de propriété ; (3) accès à une monnaie saine ; (4) liberté de commerce international et (5) réglementation du crédit, du travail et des activités commerciales.

La Francophonie compte six pays développés possédant un niveau de liberté économique relativement élevé : Suisse 4^e (avec un score de 8,20 sur 10), Canada 7^e (8,05), Luxembourg 21^e (7,58), Belgique 44^e (7,20), France 45^e (7,19) et Grèce 54^e (7,03).

Les autres membres sont en voie de développement et ont en général de faibles résultats sur le plan de la liberté économique. Plusieurs membres de l'OIF figurent dans la queue du classement des 141 pays recensés dans le rapport mondial. La République démocratique du Congo arrive en 130^e position (avec un score de 5,25), suivie du Burundi et du Rwanda à égalité en 131^e position (5,23), du Tchad en 133^e position (5,12), de la République centrafricaine et de la Guinée-Bissau à égalité en 134^e position (5,01), du Niger en 137^e position (4,67) et de la République du Congo en 138^e position (4,64). La République de Maurice (ancienne colonie française de l'océan Indien) obtient le meilleur résultat parmi les pays en voie de développement et se classe 41^e (7,26).

Parmi les pays en voie de développement, cinq pays sont devenus beaucoup plus libres économiquement entre 1990 et 2006. L'Albanie (de 4,12 à 6,99), la Bulgarie (de 4,08 à 6,54), la République démocratique du Congo (de 3,28 à 5,14), l'Égypte (de 5,03 à 6,79) et la Roumanie (de 4,73 à 6,58) ont fait des progrès considérables.



Analyste de politiques publiques pour le Centre de recherches sur la mondialisation, Louis-Philippe Béliand (Louis-Philippe.Beland@fraserinstitute.org) s'est joint à l'Institut Fraser en juillet 2008 après avoir terminé sa maîtrise en économie à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC).

Le domaine le plus problématique pour les pays de la Francophonie est la structure juridique et la sécurité du droit de propriété (domaine 2). Vingt membres ont un score inférieur à 5 sur 10 pour la qualité de leur système juridique. Six d'entre eux ont un score inférieur à 3, soit la République centrafricaine (2,99), Haïti (2,59), le Togo (2,46), la République du Congo (2,35), le Tchad (2,28) et la République démocratique du Congo (2,06).

La liberté de commerce international (domaine 4) et la réglementation du crédit, du travail et des activités commerciales (domaine 5) posent également problème pour plusieurs pays de la francophonie. Pour la liberté de commerce international, quatre pays ont des résultats en deçà de 5 sur 10 ; le Niger (4,46), le Rwanda (4,39), le Burundi (4,31) et la République centrafricaine (4,03). Quant aux réglementations, six pays font particulièrement piètre figure avec moins de 5 sur 10: le Niger (4,98), l'Égypte (4,93), la République centrafricaine (4,91), le Tchad (4,81), le Togo (4,77) et la République démocratique du Congo (4,26).

Pauvreté et liberté économique

Puisque les pays en voie de développement ont un faible niveau de prospérité et de développement économique, ils ont une forte propension à la pauvreté. Seth W. Norton et James D. Gwartney⁸ explorent la relation entre liberté économique et pauvreté dans les pays en voie de développement. Leurs résultats confirment une forte relation positive entre la liberté économique et la réduction de la pauvreté, à la fois pour les indicateurs de pauvreté monétaires (1 \$ et 2 \$ par jour taux de pauvreté) et non monétaires (tels que l'espérance de vie, le taux de mortalité infantile et le nombre de médecins par 1000 habitants).

Une tendance similaire est observée dans la Francophonie⁹. Les pays ayant davantage de liberté économique ont un PIB par habitant plus élevé et bénéficient d'une croissance économique plus forte, d'une plus grande espérance de vie à la naissance et d'un faible taux de mortalité infantile. Ils obtiennent également de meilleurs résultats dans plusieurs indicateurs de développement tels que la perception de la corruption, les droits politiques, les libertés civiles et l'Indice de performance environnementale.

Conclusion

Les pays en voie de développement de la Francophonie doivent mettre l'accent sur l'accroissement de la liberté économique pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. L'OIF et ses membres en voie de développement devraient accorder la priorité à trois aspects principaux.

D'abord, l'État de droit doit être construit et amélioré afin de protéger le droit de propriété, d'encourager l'investissement et de réduire la corruption. En l'absence de mécanismes de règlement des litiges et d'un droit de propriété respecté, de nombreux échanges mutuellement avantageux sont empêchés, sapant ainsi le marché des

échanges. Bien que cruciale pour la prospérité, l'amélioration du système juridique est une tâche complexe et de longue haleine. Les pays en voie de développement doivent faire preuve de patience et s'inspirer du succès de pays similaires.

Deuxièmement, les obstacles au commerce international doivent être supprimés. Les pays en voie de développement ont tendance à avoir de plus petits marchés intérieurs et, par conséquent, pourraient bénéficier de l'ouverture de leurs frontières par l'accès à davantage d'acheteurs.

Troisièmement, les réglementations doivent être simplifiées afin d'encourager l'investissement et la création d'entreprise, en éliminant les obstacles réglementaires inutiles, en réduisant la corruption, et en diminuant les coûts administratifs sur les entreprises.

Des transformations et améliorations dans les politiques sont possibles. Tel que mentionné par Norton et Gwartney¹⁰, le Pérou et le Chili sont la preuve que des réformes sont réalisables. Ces deux pays ont réussi à accroître leur niveau de liberté économique d'environ deux points sur une période relativement brève. Les pays en voie de développement de la Francophonie peuvent en faire autant.

RÉFÉRENCES:

Al Ismaily, Salem Ben Nasser, Amela Karabegovic, et Fred McMahon (2007). Economic Freedom of the Arab World. <<http://www.freetheworld.com>>, en date du 14 octobre 2008.

Béland, Louis-Philippe, Salem Ben Nasser Al Ismaily and Fred McMahon (2008). La liberté économique dans la Francophonie (2008). <http://www.institutfraser.org/>, en date du 14 octobre 2008.

Gwartney, James, Robert Lawson et Seth Norton (2008). Economic Freedom of the World: 2008 Annual Report. Institut Fraser. Lisible en ligne au <<http://www.freetheworld.com>>, en date du 24 septembre 2008

Organisation Internationale de la Francophonie. Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie. <<http://www.francophonie.org/oif/missions.cfm>>, en date du 24 septembre 2008.

NOTES

¹ La liberté économique va de zéro à dix, où une valeur plus élevée indique un niveau plus élevé de liberté économique.

² Gwartney & Lawson (2008) : Béland et al. (2008)

³ Economic Freedom of the World 2008: Annual report mesure le degré auquel les politiques et les institutions d'un pays favorisent la liberté économique.

⁴ Pour un échantillon de la littérature sur la liberté économique, consultez le <http://www.freetheworld.com>

⁵ Les 35 membres de l'OIF pour lesquels un score pour la liberté économique est calculé sont les suivants : Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, République Démocratique du Congo, République du Congo, Côte-d'Ivoire, Égypte, France, Gabon, Grèce, Guinée-Bissau, Haïti, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Maroc, Niger, République centrafricaine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie et Vietnam.

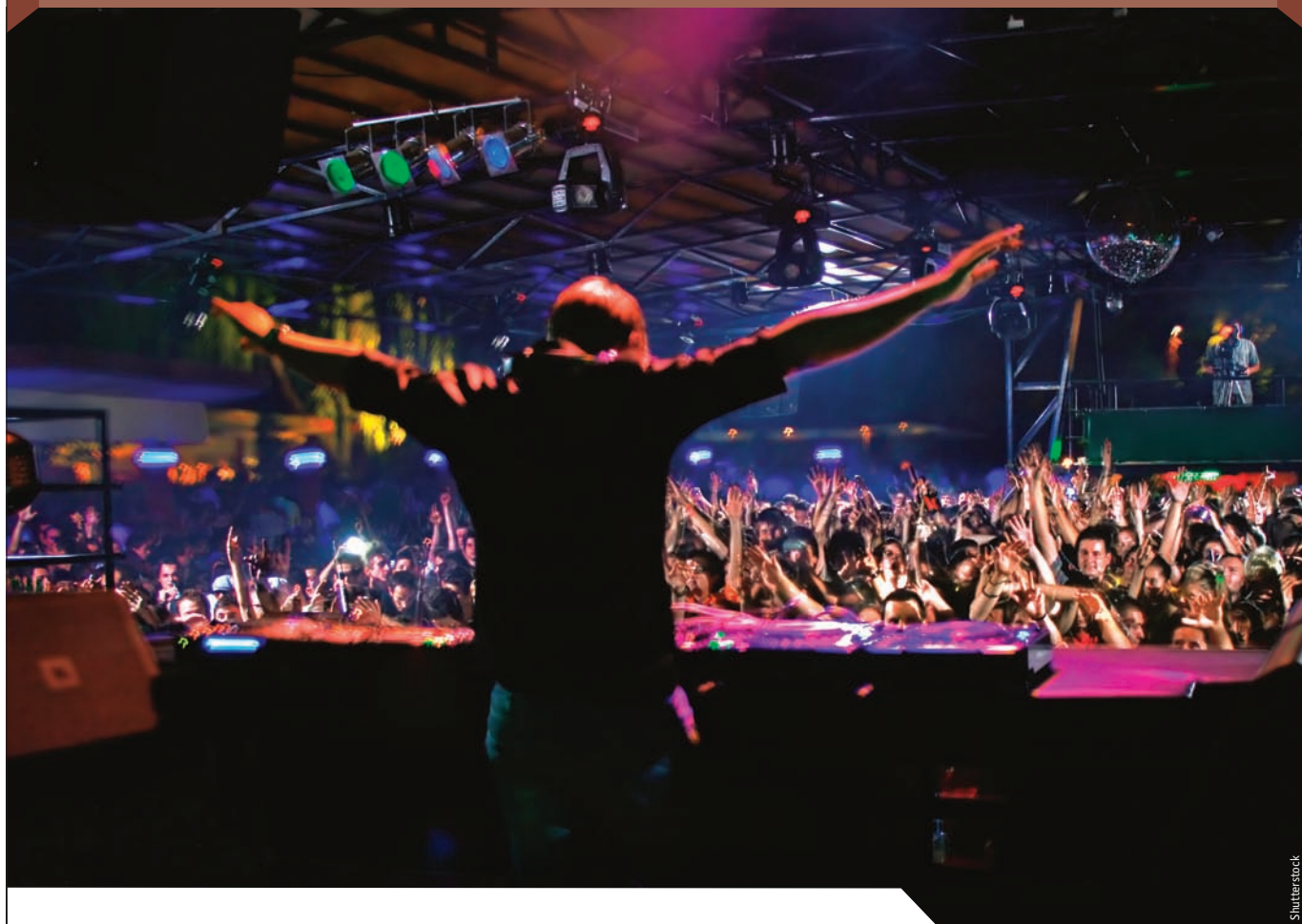
⁶ Organisation Internationale de la Francophonie. Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie. <http://www.francophonie.org/oif/missions.cfm>, en date du 24 septembre 2008 Pour plus de détails et analyses, voir Béland et al. (2008)

⁷ Béland et al. (2008)

⁸ Gwartney & Lawson (2008), chapitre 2

⁹ Béland et al. (2008)

¹⁰ Gwartney & Lawson (2008), chapitre 2



Shutterstock

Réponse aux artistes

Cette chronique me rendra certainement persona non grata sur le Plateau-Mont-Royal, mais comment ne pas réagir aux déclarations outrancières et à l'argumentation fallacieuse qui ont suivi l'annonce de compressions de 45 millions de dollars à la culture?

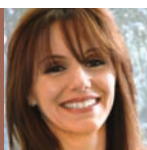
Nathalie Elgrably-Lévy

Depuis (des) semaines, les artistes déchirent leurs chemises et accusent le gouvernement Harper des pires abominations. Peut-être devraient-ils se renseigner avant de lancer des accusations sans fondement qui les discréditent inutilement. Ils apprendraient alors que depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, le budget du Conseil des arts a augmenté de 30 millions pour atteindre 180 millions, et que le tiers de cette coquette somme est destinée aux artistes québécois. Ils réaliseraient aussi que le Fonds canadien de télévision a augmenté de 20 %, tout comme l'aide au Musée des beaux-arts, que les subventions à la Société Radio-Canada sont en

hausse de 13,6 %, et que la contribution d'Ottawa au Centre national des arts a crû de 58 %! Au total, le budget de Patrimoine Canada a augmenté de 24,2 % depuis l'arrivée de Stephen Harper. Pour un gouvernement qu'on accuse de mépriser la culture et de vouloir assassiner l'art, voilà qui est plutôt généreux!

Et, comme si leurs déclarations saugrenues ne suffisaient pas, les artistes ont renchéri en criant à la censure. Quel emploi frauduleux du terme! Quel sensationnalisme! Il est incontestable que les artistes sont en droit de s'adonner à leur passion, de véhiculer les messages de leurs choix et de défendre les causes qui leur plaisent. Mais sont-ils en droit d'exiger que les contribuables financent leurs élans créateurs? Est-ce réellement aux travailleurs de déboursier 147 000 \$ parce qu'un artiste a décidé de faire voler une banane géante dans le ciel du Texas? Et à en juger par le projet «30 secondes contre Harper», leur liberté d'expression se porte manifestement très bien!

Et puis, un artiste tributaire de l'argent du gouvernement est-il réellement libre? On pourrait plutôt penser qu'il est soumis aux diktats



Nathalie Elgrably-Lévy (nathalie.elgrably-levy@institutfraser.org) a étudié à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, où elle a obtenu une maîtrise en sciences de la gestion. Depuis 1992, elle enseigne l'économie à l'HEC Montréal, à l'Université de Montréal et à l'UQAM. Depuis juin 2008, elle travaille pour l'Institut Fraser à titre d'économiste sénior, pour le Québec et la francophonie.



ISSUES THAT MATTER.

Fraser Forum

a Fraser Institute review
of public policy in Canada

To become a Fraser Institute supporter and
receive *Fraser Forum*, call 1-800-665-3558
or e-mail development@fraserinstitute.org

«Il est incontestable que les artistes sont en droit de s'adonner à leur passion, de véhiculer les messages de leurs choix et de défendre les causes qui leur plaisent. Mais sont-ils en droit d'exiger que les contribuables financent leurs élans créateurs?»

des bureaucrates qui exigent de lui qu'il respecte nombre de critères pour obtenir de l'aide gouvernementale. D'ailleurs, ne lui arrive-t-il jamais de se censurer par crainte de déplaire au fonctionnaire chargé d'étudier son dossier? Pour que les artistes soient véritablement libres, ils doivent être financièrement indépendants, et c'est dans cette voie qu'ils devraient canaliser leurs énergies.

Mais surtout, contrairement aux apparences, les subventions à la culture sont fondamentalement injustes. Pour aider certains artistes, l'État est obligé de piger dans les poches des travailleurs. Et comme ces mêmes travailleurs voient leur pouvoir d'achat diminuer, ils sont forcés d'acheter moins de CD, moins de billets de spectacle et moins d'œuvres d'art. En somme, les subventions à la culture pénalisent les artistes les plus talentueux pour avantager les autres. N'est-ce pas le contraire qu'on devrait viser?

Évidemment, on affirme que ces subventions sont indispensables, ne serait-ce qu'en raison des retombées économiques que la culture génère. L'étude du Conférence Board à ce sujet a d'ailleurs été largement citée. Or, le calcul des retombées économiques est une arnaque intellectuelle, rien de plus qu'un concept canular. Les économistes ont depuis longtemps compris que la méthodologie employée est si tordue qu'il est mathématiquement impossible qu'un projet soit non rentable, quel que soit le projet à l'étude!

On peut comprendre le mécontentement des artistes. Mais ne nous laissons pas aveugler par des chiffres grotesques élevés au rang de faits incontestables! Surtout, gardons un esprit critique devant l'argumentation boiteuse qui circule.

NDLR: Ce texte a été publié dans la section opinion du Journal de Montréal le 18 septembre 2008.

LA SANTÉ DE VOS CADRES : CAPITALE!



Aucune entreprise ne peut se permettre de laisser des problèmes de santé évitables nuire à son rendement ou à celui de ses cadres.

Medisys aborde des questions de premier plan dans un **livre blanc** éclairant sur la santé des cadres des entreprises canadiennes et l'importance des programmes de santé préventifs :

- **Les cadres sont-ils une population à risque?**
- **Comment relever les défis de la prévention chez les cadres?**
- **Quel est l'impact des programmes de santé pour cadres?**

Communiquez avec nous au :
514 499-2777, poste 3677
info@medisys.ca

Chef de file en santé préventive, Medisys est au service de votre entreprise et de ses cadres : bilans de santé préventifs, Service concierge Medisys One, imagerie médicale, santé au travail, santé voyage, mieux-être.

**PROCUREZ-VOUS
UN EXEMPLAIRE DU
LIVRE BLANC DÈS
AUJOURD'HUI!**

Vous aimez ce que vous lisez? Soutenez-nous!

Cercle des fondateurs

Les supporters donnant 10 000 \$ ou plus bénéficient des avantages exclusifs du Cercle du président ainsi que des invitations spéciales destinées au Cercle des fondateurs.

Cercle du président

Les supporters qui donnent entre 5000 \$ et 9999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle de la direction, en plus des invitations aux événements spéciaux du Cercle du président.

Cercle de la direction

Les supporters qui donnent entre 1000 \$ et 4999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle des experts et ce, pour trois personnes de leur choix, ainsi que des invitations spéciales destinées au Cercle de la direction et des rencontres avec des conférenciers de renom et des leaders de l'Institut.

Cercle des experts

Les supporters donnant entre 350 \$ et 999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle de recherche et de tous les ouvrages et monographies publiés par l'Institut.

Cercle de recherche

Les supporters donnant entre 100 \$ et 349 \$ bénéficient de tous les avantages des Amis du Fraser et obtiennent, en plus, un abonnement d'un an au magazine *Fraser Forum*.

Ami du Fraser

Un don d'un montant de 25 \$ à 99 \$ ouvre droit au *Fraser Frontline*, au rapport annuel de l'Institut, à un abonnement d'un an à *Perspectives* ainsi qu'à des invitations aux événements de l'Institut.

Des reçus de charité en accord avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et en conformité avec les directives de l'I.R.S. des États-Unis seront envoyés aux supporters de l'Institut dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à soutenir notre mission de recherche et économique en complétant notre formulaire électronique au www.institutfraser.org ou en remplissant le coupon ci-dessous:

Nom et prénom:

Entreprise:

Adresse:

Ville:

Province: Code postal:

Téléphone: Courriel:

Montant de la contribution: Nom à inscrire sur le reçu officiel:

Type de carte de crédit: Nom inscrit sur la carte de crédit:

Numéro de carte de crédit: Mois/Année d'échéance:

Recevez l'assurance que l'information concernant votre don sera traitée avec la confidentialité et le respect prévus par la loi.

Institut Fraser
1470, rue Peel
Tour B, bureau 316
Montréal, Qc H3A 1T1

Tél.: 514 281-9550
Fax: 514 281-946
tasha.kheiriddin@institutfraser.org

